



RECENSION DES FORMATIONS

« EGALITE FEMMES - HOMMES, HOMMES - FEMMES

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Rapport au Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la
Famille, de la Solidarité et de la Ville
Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**

Février 2009

ANEF (Association nationale des études féministes)

Armelle ANDRO, Erika FLAHAULT, Danièle HOURBETTE, Françoise PICQ

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION.....	6
2 MÉTHODOLOGIE.....	7
2.1 PREMIÈRE ENQUÊTE : RECHERCHES SUR INTERNET.....	7
2.2 DEUXIÈME ENQUÊTE : DEMANDES D'INFORMATIONS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE.....	7
2.3 TROISIÈME ENQUÊTE : UTILISATION DU RÉSEAU.....	8
2.4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	8
3 FORMATIONS REPEREES.....	9
3.1 TROIS CAS DE FORMATION À DISTANCE.....	9
3.2 UNE FORMATION TRÈS RÉFÉRENCÉE.....	10
3.3 DES FORMATIONS IDENTIFIABLES D'APRÈS LEUR INTITULÉ.....	11
3.3.1 DES FORMATIONS TRAVAILLANT L'ÉGALITÉ DU POINT DE VUE DU GENRE	13
3.4 LA BI-CATÉGORISATION SEXUÉE ET LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ.....	18
3.5 INTITULÉ CONSTRUIT AUTOUR DE LA NOTION DE « DIVERSITÉ ».....	19
3.6 « L'ÉGALITÉ » INVISIBLE : LE CAS DES INTITULÉS LARGES.....	20
3.7 SYNTHÈSE.....	21
4 ELEMENTS D'ANALYSE.....	22
4.1 LES QUESTIONS LIÉES À LA COMMUNICATION.....	22
4.1.1 QUESTIONS D'ORDRES CONCEPTUEL ET LINGUISTIQUE.....	22
4.1.2 LA VISIBILITÉ SUR INTERNET.....	23
4.2 L'IMPACT DU CONTEXTE.....	25
4.2.1 L'IMPACT DES POLITIQUES TERRITORIALES.....	25
4.2.2 UN SECTEUR EN MUTATION.....	25
4.2.3 LA COMPLEXITÉ DES RÉSEAUX : COMPOSANTES ET PARTENAIRES.....	26
4.2.4 L'ÉVOLUTION DES CHAMPS DISCIPLINAIRES.....	26
4.3 DES PROBLÈMES LIÉS À L'ORGANISATION.....	29
4.3.1 LA DIFFICILE IDENTIFICATION DES ACTEURS/TRICES DE LA FORMATION.....	29
4.3.2 DES LACUNES DANS L'INFORMATION	29
4.3.3 DES PROBLÈMES LIÉS AU SCHÉMA DE COMMUNICATION ET À LA RÉPARTITION DES RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS/TRICES.....	30
4.4 QUESTIONS VIVES.....	30
4.4.1 COMMENT SITUER LES FORMATIONS COURTES ?.....	30
4.4.2 A QUEL TYPE D'ÉTABLISSEMENT LIMITER LE RECENSEMENT ?.....	31
5 PREMIERES PISTES.....	35
5.1 UNE MEILLEURE COMMUNICATION SUR L'OFFRE, NOTAMMENT AU TRAVERS DU RÉFÉRENCIEMENT....	35
5.2 UNE PRISE EN COMPTE DE L'ACTUALITÉ	36

<u>5.3 L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES ET PERSONNES – RESSOURCES, UN PRÉALABLE NÉCESSAIRE.....</u>	<u>36</u>
<u>5.3.1 LES TITULAIRES DE CHAIRES D'ÉTUDES.....</u>	<u>36</u>
<u>5.3.2 LES CHARGÉ-E-S DE MISSION « ÉGALITÉ ».....</u>	<u>37</u>
<u>5.3.3 LES RÉSEAUX.....</u>	<u>38</u>
<u>5.3.4 LES ENSEIGNANT-E-S CHERCHEUR-E-S ET LES ÉQUIPES.....</u>	<u>39</u>
<u>6 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES.....</u>	<u>41</u>

CONTEXTE

Après son analyse du recensement des enseignements sur le genre, *Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France*¹. l'ANEF a été missionnée en 2008 par le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (S.D.F.E.)², pour une recension des enseignements universitaires à l'égalité hommes–femmes.

Le S.D.F.E, dépendant du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, poursuit sa politique de promotion et développement de l'égalité, dans une perspective interministérielle. Des partenariats avec les acteurs/trices du système éducatif ont été initiés en 2000 par la *Convention interministérielle pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et hommes dans le système éducatif*. Cette convention a été renouvelée depuis. Celle signée le 29 juin 2006 par huit ministères (dont celui de l'Éducation nationale) fixe trois axes :

- « améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi
- assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité des sexes
- intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif »

Avoir une meilleure visibilité sur les formations supérieures à l'égalité est par voie de conséquence un préalable incontournable aux instances en charge de la promotion de celle-ci. Concernant l'égalité professionnelle, qu'est-il proposé aux personnels des entreprises qui souhaitent se former ? aux étudiant-e-s qui vont entrer dans la vie active ? aux personnes qui interviennent dans la formation professionnelle des adultes ?

L'égalité professionnelle est une politique publique permanente, en application des traités et directives européennes, qui se construit au travers des lois successives : Loi du 22 décembre 1972, loi du 4 juillet 1975, loi du 4 août 1982, loi Roudy (13 juillet 1983), Loi Génisson (9 mai 2001). Celle-ci prévoit une obligation de négocier sur l'égalité professionnelle hommes–femmes au niveau de l'entreprise (chaque année) et au niveau des branches (tous les trois ans), au moyen d'un rapport de situation comparée, comportant des indicateurs pertinents.

Plus récemment (2004), le Label Egalité « récompense l'exemplarité des pratiques des entreprises, administrations ou associations »³. La loi sur « *l'égalité salariale entre les femmes et les hommes* », (24 mars 2006) prévoit de supprimer avant fin 2010 les écarts de salaire entre les femmes et les hommes. Celle-ci a été suivie de la Conférence nationale sur

¹ A.N.E.F. (2003) *Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France*. . (Rapport aux Ministères des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle, Service des droits des femmes et de l'égalité, Décembre 2003.

² Site : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/femmes-egalite/navigation-bloc-1/dispositif-action/service-droits-femmes-egalite.html>

³ Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/femmes-egalite/label-egalite.html>

l'égalité salariale et professionnelle (26 nov. 2007) et de la loi du 27 mai 2008, portant diverses transpositions d'adaptation du droit communautaire. Enfin la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a inscrit à l'article premier que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales » ; principe qui permettra l'adoption de mesures concrètes.

Comment les acteurs/trices du système éducatif, sont-ils/elles préparés à intégrer et évaluer cette égalité ? Durant l'année universitaire 2007-2008, un questionnaire avait été adressé par Madame Marie-Jo Zimmermann⁴ aux Instituts de Formation des Maîtres (I.U.F.M.), concernant les « actions relatives à l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif ». Le nombre de réponses apportées ne dépasse guère les 50%. Le tableau récapitulatif des formations dans le rapport⁵ montre une grande variabilité et peu de visibilité de formations spécifiques. Le constat est alarmant :

« Globalement, ces formations donnent l'image d'initiatives parcellisées, pas toujours continues d'une année sur l'autre, et dépendant beaucoup de l'engagement des acteurs sur ce sujet. »

Les lacunes enregistrées touchent autant à la formation des futur-e-s enseignant-e-s qu'à la formation continue et à la formation des formateurs et formatrices.

Une journée d'études organisée conjointement par l'Association « *femmes et mathématiques* » et le Laboratoire *Education et Apprentissages* de l'Université Paris Descartes, le 7 octobre 2008, dans le contexte du projet européen PREMA 2 (*Promoting Equality in Mathematics*), a révélé toutes les difficultés auxquelles se sont heurtées et se heurtent les équipes qui cherchent à mettre en œuvre une véritable formation à l'égalité, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Concernant les étudiant-e-s, la question est triple, puisqu'elle renvoie d'une part à l'égalité qu'ils/elles vivent ou non, d'autre part à celle qu'ils/elles apprennent et dont ils/elles devraient découvrir les soubassements théoriques, et enfin à celle qu'ils/elles seront aptes à mettre en œuvre dans le cadre de leur profession ultérieure.

⁴ En tant Rapporteuse de l'Observatoire de la parité et Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité des chances entre les Hommes et les Femmes de l'Assemblée nationale, (Rapport enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 3 décembre 2008).

⁵ Accessible en ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1295.asp#P926_70577

1 INTRODUCTION

Le présent document rapporte les résultats de l'étude qui a été menée durant le second semestre de l'année 2008, à partir des informations disponibles sur les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur publics pour l'année universitaire 2008-2009.

Le questionnement de départ correspondait strictement à la commande : quelles sont, en France, actuellement, les formations universitaires – pris au sens de « dans les universités » – à l'égalité hommes–femmes ? Très vite, il est apparu nécessaire d'élargir le questionnement, dans la mesure où les formations concernant cette thématique sont le plus fréquemment incluses dans des cursus aux intitulés plus ancrés dans les champs scientifiques auxquels ils se réfèrent. C'est pourquoi la liste finalement obtenue présente à la fois des formations à l'égalité et des formations qui sont désignées comme étant en rapport avec l'égalité hommes–femmes.

Trois vagues d'enquêtes ont été menées, enquêtes qui ne pouvaient qu'être exploratoires, compte tenu du temps et des moyens impartis. Les résultats obtenus concernent ce qui en était attendu, à savoir une liste de formations universitaires, mais apportent également des constats concernant la communication sur les formations universitaires, constats qui sont présentés dans l'antépénultième partie de ce rapport et accompagnés de préconisations.

La méthodologie adoptée pour chaque étude sera brièvement explicitée, avant que ne soient présentés les résultats obtenus. Une première analyse suivra, à partir des éléments d'informations et des observations faites au cours de la recherche.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Première enquête : recherches sur Internet

Le choix a été fait dans un premier temps d'une recherche « naïve », c'est-à-dire sans appui sur des savoirs, des réseaux, ni des documents connus. Pour cette première étape, il s'est donc essentiellement agi de recherches médiées par Internet et utilisant le moteur de recherche *Google* sur les mots utilisés dans la commande, en supprimant les outils linguistiques et en ciblant sur les universités (par exemple, à partir des mots clés « université » « formation » et « égalité » : « *Université formation égalité* » ; « *Université « formation à l'égalité »* »).

Il a été procédé également à une recherche des listes d'universités et de formations (sites institutionnels et un site commercial), à une recherche sur le site de la Formation Continue universitaire et sur quelques plans académiques de formation des enseignant-e-s (P.A.F.).

Il a été mené une analyse des 20 premières pages de résultats à la recherche : « égalité des sexes » université.

Un approfondissement de la consultation de certains sites a apporté des informations intéressantes: sites d'universités (Lyon 2, Paris 1, 3, 4, 8, 10, Perpignan, Strasbourg, Université Catholique de Lille), sites académiques (Lille, Nice, Rennes), sites commerciaux (tel que <http://www.kelformation.com>), pages personnelles de chercheur-e-s, sites d'établissements d'enseignement supérieur : l'E.S.E.N., l'E.H.E.S.S.

Lorsqu'étaient apportés des détails concernant les contenus de formation, des analyses ont été menées afin de percevoir les conceptions sous-jacentes de l'égalité, les proximités sémantiques, les champs disciplinaires concernés et la relation entre les aspects terminologiques et conceptuels et les disciplines.

En parallèle, au fur et à mesure de leur identification lors de cette première phase, des courriels ont été adressés à ces acteurs/trices potentiellement détenteurs d'informations.

La totalité des informations a été traitée et a donné un ensemble de résultats considérés comme insuffisants. Seules quelques formations sont aisément repérables sur le net, et souvent peu de détails sont apportés, ce qui a conduit à mener une seconde enquête.

2.2 Deuxième enquête : demandes d'informations par courrier électronique

Nous avons utilisé pour ce faire la liste des universités présentée sur le site officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁶.

Une première phase a consisté en la recherche des adresses électroniques des services en charge de l'information et de l'orientation et de ceux qui gèrent la formation continue. Dans les rares cas où il a été impossible de les identifier, c'est le service de la scolarité ou de la communication, voire le secrétariat de la présidence, qui a été retenu.

Des courriels ont été envoyés dans chaque université, dans ces services, pour pouvoir croiser les informations. Le texte, visant la plus grande neutralité possible, a été identique pour chaque destinataire.

⁶ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites.html>

159 messages ont été envoyés dans 87 universités, instituts ou centres universitaires. 110 accusés de réception nous sont parvenus ainsi que 11 messages « non lu » ou « message revenu », ce qui porte à 37 le nombre de non-réponses absolues.

101 réponses ont été traitées. Pour leur analyse, une grille a été conçue, intégrant d'une part des informations sur les répondant-e-s, d'autre part des entrées correspondant aux types de réponses possibles :

- présence de formation : oui, non, doute, avec colonnes pour les précisions
- informations sur les formations citées : lieu, cursus, discipline
- informations sur les disciplines citées et sur les personnes, services et institutions auxquelles il était fait allusion en tant que source d'informations.

Deux lectures de chaque message ont été effectuées, pour analyser les réponses et, d'une part, compléter la grille et, d'autre part, intégrer dans le rapport des extraits complets.

Avec certaines de ces personnes, des échanges ultérieurs ont eu lieu, dans la mesure où s'était instauré un dialogue autour de précisions sur la demande ou d'informations concernant des personnes ou formations d'autres universités.

A l'issue de cette enquête, la liste obtenue révélait, au regard de nos connaissances personnelles, des lacunes, concernant notamment des universités reconnues comme dispensant des enseignements sur le genre. Nous avons donc mené une troisième enquête, cette fois à partir des réseaux dans lesquels sont inscrits les membres du bureau de l'ANEF et, en relation avec ces personnes, la consultante déléguée pour l'étude⁷.

2.3 Troisième enquête : utilisation du réseau

Des courriels ont été envoyés aux adresses d'universitaires repéré-e-s ou indiqué-e-s, qui ont permis de recueillir des compléments d'informations.

Une seconde série de navigations sur Internet a été effectuée, cette fois ciblée sur les entités connues comme étant compétentes et dynamiques dans le champ du genre.

En parallèle a été conçue une fiche pour rendre plus aisée la présentation des formations. Elle a été testée par certain-e-s correspondant-e-s⁸.

2.4 Présentation des résultats

Le premier ensemble de résultats est présenté dans ce document, sous forme d'une liste détaillée et organisée de formations repérées.

Un second ensemble de résultats est présenté sous forme d'un tableau joint en annexe, récapitulant les formations identifiées. La liste proposée mêle formations courtes et longues, initiales et continues, dans les différentes disciplines. Il s'agit d'un tableau conçu avec tableur, présentation qui a l'avantage, sous forme numérique, de permettre des tris aisés.

Un troisième ensemble de résultats, pour l'instant encore partiels, est constitué par les fiches complétées par des personnes-ressources.

⁷ Danièle HOURBETTE, de la société de consultant-e-s F.A.C. 07 (Formation, Audit, Conseil)

⁸ Les premières fiches complétées ont été placées en annexe de ce rapport.

3 FORMATIONS REPEREES

Les formations recensées au cours de cette étude sont des formations en présentiel, à trois exceptions près. Leur présentation a été organisée en fonction d'aspects sémantiques concernant leur intitulé d'abord, les informations apportées ensuite : présence ou non de l'expression complète « égalité hommes–femmes » ou « égalité femmes–hommes », présence ou non du mot « égalité » et/ou de son antonyme « inégalité », présence ou non de « genre », « femme », « homme », « diversité ». Il n'a pas été utile de retenir d'autres mots, comme par exemple « parité » : lorsqu'ils sont présents, ils sont associés à « égalité ».

La présentation commence par les formations à distance, puis se poursuit par les formations en présentiel. Nous avons fait le choix de commencer par la formation à distance, car deux d'entre elles sont accessibles à tout public, gratuitement.

Seront ensuite présentées quelques formations clairement identifiées dont la thématique est axée sur l'égalité hommes–femmes. Puis la déclinaison de la thématique permettra d'ouvrir sur d'autres formations plus ou moins en relation avec celle-ci.

3.1 Trois cas de formation à distance

La navigation sur le réseau Internet a abouti à la découverte d'une formation gratuite à distance, intitulée «Egalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Accessible gratuitement, après inscription gérée par une personne du *Polytechnicum de Normandie*⁹, la formation est présentée en ces termes sur le site d'*Ingenium* à l'Université de Caen¹⁰ :

« Le 26 Novembre 2007, la conférence sociale tripartite sur l'Egalité Professionnelle et Salariale entre les hommes et les femmes a fixé, en concertation avec les partenaires sociaux, des engagements et des échéances ; A cet égard, au 1er Janvier 2010 toutes les entreprises de 50 salariés et + doivent avoir mis en place un plan de résorption des écarts salariaux entre les hommes et les femmes »

Ce module, volontairement riche dans son contenu, s'inscrit dans ce contexte et a pour objectif d'accompagner les entreprises dans le processus de négociation collective. Il est également ouvert à toute personne intéressée par la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. »

L'égalité est donc prise en tant qu'égalité professionnelle et salariale. Cependant, la déclinaison des objectifs pédagogiques dénote une ouverture plus large, notamment aux aspects psychologiques et sociologiques:

« **Le module se fixe quatre grands objectifs pédagogiques** qui peuvent être abordés de manière cumulative ou dissociée :

- **comprendre les fondements psychologiques (au travers de la notion de stéréotypes) et les enjeux** car avant de résoudre les inégalités, il est indispensable :

- de comprendre les origines et phénomènes culturels qui les gouvernent ;
- de saisir en quoi l'égalité est une question si essentielle à nos sociétés ;

- **connaître les évolutions sociétales et historiques** qui expliquent les cheminements qui ont mené aux réglementations actuelles qui s'imposent de façon urgente aux entreprises ;

- **appréhender les mesures à mettre en place et les dispositifs proposés** en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes **et acquérir les approches méthodologiques** nécessaires à l'établissement du rapport de situation comparée et à la négociation ;

- **aborder la question de l'entrepreneuriat féminin** pour en saisir les spécificités et évaluer les opportunités individuelles et collectives qu'il constitue. »

⁹ Voir site <http://www.polytechnicum.com/>

¹⁰

http://ingenium2.unicaen.fr/e-learning/courses/run/0041*egalite_professionnelle_et_salariale_entre_les_hommes_et_les_femmes.1-2008-12-02_2009-12-31/3

Un accompagnement est proposé pour les formations initiées par les entreprises.

Un cours intitulé « Etudes sur le genre » est aussi accessible sur le site de l'Université de Rennes 2¹¹, après obtention d'une clef « invité » auprès de sa responsable, Annie Junter. Ce cours est intégré à une licence Métiers de l'administration et des organisations :

« Le cours "études sur le genre" est un enseignement du champ "métiers de l'administration et des organisations". il est destiné aux étudiants assidus et dispensés en L2 semestre 3.

Il a pour objectif d'initier aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les milieux professionnels du secteur public et privé. Il a pour fonction de préparer à l'acquisition de compétences transversales, de développer une culture sur les rapports sociaux de sexe en milieu professionnel et de favoriser la compréhension des enjeux des politiques publiques d'égalité. »

Très différent est le cas d'une formation intégrée à un cursus de droit, proposé par l'Université de Nantes, au sein du Campus CODES (Campus Ouvert Droit Ethique et Société)¹². Le Diplôme Universitaire Droits Fondamentaux traitait des questions d'égalité du point de vue juridique. Il est en cours de transformation à la suite de son habilitation en Master 2 de Droit International et Européen en juin 2008, mais d'autres formations intègrent cette question. Les cursus de droit intègrent le concept d'égalité, et traitent l'égalité hommes-femmes d'un point de vue juridique ; des informations précises nous ont été transmises par un enseignant :

« Le DUDF aborde évidemment la question des discriminations, en droit international, régional et national. La discrimination femmes-hommes n'y est cependant pas essentielle, en droit international, compte tenu des diversités culturelles.

Le principe d'égalité de traitement est abordé dès la première année de droit, étant un des concepts juridiques les plus compliqués. Le principe de non-discrimination est vu en droit communautaire ; la question est également centrale en libertés publiques et droits fondamentaux, ainsi qu'en droit du travail (3^e année de licence en droit) et en droit social communautaire (master 1 de droit social, master 1 de juriste trilingue). Elle est aussi traitée en contentieux constitutionnel (master 1 de droit public). » (P.C.)

Au moment où ces lignes sont écrites, il s'agit des trois seuls cas de formation universitaires à distance intégrant une formation à l'égalité, qui soient repérables sur Internet.

3.2 Une formation très référencée

Une formation a été identifiée, et est présente dans les résultats des trois enquêtes : le D.I.U. « Conseiller-e référent-e en égalité femmes/hommes » mis en place par la Sorbonne Nouvelle¹³ et, à partir de 2008, devenu inter-universitaire, en partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie¹⁴. Cette formation est abondamment référencée sur Internet, présentée par des sites commerciaux, par des réseaux tels que *Genre en Action*, qui avait notamment relayé l'information sur son ouverture, le 18 octobre 2004¹⁵, et répertoriée sur des sites européens¹⁶. Les courriels adressés aux responsables ont obtenu des réponses rapides et précises. Celles-ci ont été accompagnées de documents présentant la formation, mais aussi de documents administratifs tels que la prise en charge dans le cadre d'une formation continue. La réactivité est remarquable de la part des responsables du cursus, tant administratifs que pédagogiques.

¹¹ Accessible à la page : <https://cursus.uhb.fr/course/enrol.php?id=5758>

¹² Présentation : http://www.droits-fondamentaux.prd.fr/codes/modules/accueil/accueil.php?idElem=1&id_msg=

¹³ Site : http://www.univ-paris3.fr/1125/0/fiche_formation/

¹⁴ Site : http://www.avecegalite.com/IMG/pdf/Plaque_DIU.pdf . Voir en annexe la fiche présentant cette formation, fiche complétée par Christine MANTECON.

¹⁵ <http://www.genreenaction.net/spip.php?article3383>

¹⁶ Par exemple, ce site anglais : <http://www.essex.ac.uk/ECPR/standinggroups/gender/documents/19Senac-Slawinski.pdf> (trouvé par le moteur de recherche Google)

3.3 Des formations identifiables d'après leur intitulé

Les quatre formations sus-citées sont des cas particuliers. Les autres formations ont demandé davantage de recherches, et leur lien avec la thématique est très variable. A partir de l'hypothèse de la signification de l'intitulé, des catégories peuvent être faites, selon que ce dernier comporte des mots qui permettent d'établir un lien ou un rapport entre ces formations et la thématique recherchée.

La présence du mot « égalité » caractérise le premier groupe de formations repérées. Il peut être associé à d'autres mots.

Tout d'abord, à des mots évoquant la bi-catégorisation sexuée. C'est le cas de l'une des douze « unités » proposées par l'Université de Montpellier 3 dans le cadre du Master 2 Sciences de l'Education, *Conseil et Formation en Education*¹⁷, intitulée « Egalité entre hommes et femmes dans les dispositifs de formation¹⁸ ». La responsable en est Bénédicte Gendron, qui encadre aussi l'unité 6, « Approche du genre en éducation et formation ». Sont abordées notamment les thématiques « les politiques d'égalité dans le système scolaire français » et « les politiques d'égalité hommes-femmes dans le monde du travail en France ». La formation traite également de l'orientation, des politiques familiales et de l'accès à la formation continue. Christine Fontanini, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation, qui intervient dans cette formation de 30 heures, précise en ces termes les points évoqués :

« La construction de l'identité sexuée
Le curriculum caché
Les politiques d'égalité dans le système scolaire français
L'histoire de la scolarisation des filles »

Hormis la formation à distance précédemment évoquée, il n'a été clairement identifié qu'un intitulé concernant l'égalité professionnelle : une formation d'une demi-journée, intitulée « Egalité professionnelle », proposée à l'Université de Belfort Montbéliard. Elle s'inscrit dans le cadre d'une formation à la gestion des Ressources Humaines, comme l'écrit le responsable en réponse à une question qui lui a été posée :

« Oui, ce thème est traité dans notre Diplôme Universitaire de gestion des Ressources Humaines et il fait l'objet d'une séance d'une demi journée dans le déroulement de ce DU. La date est programmée le 6 janvier 2009 matin de 8h30 à 12h. »

Le concept d'égalité est parfois remplacé par celui d'« égalité des chances ». Ainsi, l'Université Via Domitia de Perpignan propose, parmi les « formations propres à l'université », qui forment une liste séparée des autres formations, et constituée d'une seule référence, un Diplôme Universitaire « Egalité des chances et Discriminations »¹⁹. Cependant, la large ouverture de ces concepts laisse peu de place, d'après l'observation de la liste des contenus, à la problématique « égalité hommes-femmes ». A l'Université Paris X Nanterre, un séminaire est organisé en 2008-2009 par le Sophiapol, sous forme d'un cycle de conférences²⁰. L'une de celles-ci concerne l'égalité des chances, mais sans précision sur le contenu.

Au singulier se substitue parfois le pluriel, que ce soit pour traiter des égalités ou, le plus souvent des inégalités. Par exemple, le site de l'Université de Marne-la-Vallée présente deux

¹⁷ Adresse : http://ufr4.univ-montp3.fr/IMG/pdf/Master2_SE.pdf . Les informations ont été apportées par la SUFCO de l'Université, et confirmées par Bénédicte Gendron.

¹⁸ Présentée page 3 de la plaquette disponible en ligne, voir adresse ci-dessus.

¹⁹ Présentation : http://www.univ-perp.fr/fr/UFR_et_instituts/ufr_de_lettres_et_sciences_humaines/les_formations_de_lettres_et_sciences_humaines/les_formations_propres_a_l_universite_de_perpignan/d_u_egalite_des_chances_et_discriminations.html

²⁰ Présentation : http://www.u-paris10.fr/94576832/0/fiche_pagelibre/&RH=philosophie

informations concernant des cours traitant l'un, de l'inégalité, l'autre, des inégalités. Dans une formation intitulée « Initiation à la sociologie de l'école » (15 heures, enseignant Emmanuel Lescure), sont traités, entre autres : « les inégalités sociales face à l'école » et « les stratégies éducatives des familles ». L'anthropologie des rapports sociaux de sexe, cours de 20 heures assuré par Catherine Tourre-Malen, propose « une explication à la domination masculine : la « valence » des sexes » et « la construction sociale de l'inégalité des sexes » : des exemples dans le temps et dans l'espace ».

Le cursus de troisième année de licence en sciences humaines et sociales de l'Université Paris Descartes comporte un enseignement intitulé « Les inégalités de genre », assuré par Catherine Cicchelli-Pugeault, à raison de 2h par semaine, sur 6 semaines, soit 12 heures au total. Il est ainsi présenté sur le document en ligne concernant la formation²¹ :

« Inégalités, domination, asymétrie... Rapports sociaux de sexe, rapports de genre... Le vocabulaire pour dire la différence sexuelle renvoie à des enjeux sociaux et politiques historiquement situés. Les prises de position sur la question des rapports entre le masculin et le féminin, entre les hommes et les femmes sont néanmoins multiples et hétérogènes. Ce cours propose d'explorer quelques uns des thèmes attachés aux recherches sur les inégalités de sexe tout en rappelant que, loin de ne former qu'une spécialisation de la discipline sociologique, l'analyse des rapports de sexe renvoie à une exigence plus générale, ces rapports s'inscrivant dans des champs d'activité très larges de la vie sociale. »

A l'Université Marc Bloch de Strasbourg, un enseignant de l'UFR des Sciences Sociales, Pratiques Sociales et Développement dispense un cours de 18 heures intitulé « Inégalités de scolarisation et rapport au savoir ».

L'Université de Saint Quentin en Yvelines propose une formation de 24 heures, valant 3 ECTS, intitulée « Travail et genre : formation, emploi et inégalités de sexe. ». A l'Université Paris Diderot, un cours de licence de sociologie, au second semestre, est intitulé « Sociologie des inégalités »²².

Une équipe de recherche du champ Sciences et Technologies des Activités Sportives (S.T.A.P.S.) se situe dans le secteur « Adolescence, genre et intégration sociale ». Le texte de présentation²³ des axes de recherche traite de « l'égalité des sexes » :

« La situation française se caractérise globalement par l'exclusion de certains milieux de la vie sociale, économique, culturelle (milieux dits « défavorisés », quartiers dits « sensibles ») et la non-reconnaissance dans ces milieux des femmes comme personnes à part entière. Notre hypothèse fondamentale est que l'intégration sociale de ces milieux et leur reconnaissance de l'égalité des sexes peut passer par les pratiques sportives.

Les activités sportives constituent un moyen d'intégration sociale et d'égalité des sexes par les valeurs et les pratiques qu'elles mettent en jeu : dépassement de soi, prise en compte de l'autre, acquisition du sens collectif... Elles impliquent la perspective d'une réussite sociale et économique aussi bien au plan local, national, international. »

Comme le montre l'énumération de ces intitulés, le mot « égalité » est utilisé dans différentes acceptions, sous deux formes grammaticales, et souvent accompagné d'un complétif qui n'a pas toujours la même fonction. L'association avec le groupe nominal « de sexe(s) » révèle une hésitation entre le singulier et le pluriel, débordant largement une simple question d'orthographe. Il en est de même pour le singulier et le pluriel du mot « égalité », et son rapprochement avec celui qui est censé en être l'antonyme, « inégalités ».

²¹ http://www.shs.univ-paris5.fr/IMG/pdf/Brochure_L3_sc_soc_2008-2009.pdf

²² Voir liste en ligne : http://www-lsh.script.univ-paris-diderot.fr/brochures_et_horaires/ecue_sem2.pdf

²³ Accessible par téléchargement à partir d'un lien sur la page http://www.u-paris10.fr/1160643335211/0/fiche___document/&RH=lab_ssa

3.3.1 Des formations travaillant l'égalité du point de vue du genre

3.3.1.1 Dans les centres « pionniers »

Les centres pionniers dans les études de genre proposent des formations dans lesquelles l'égalité n'apparaît pas dans l'intitulé, mais dans le détail des présentations. C'est le cas de l'Université Lumière Lyon 2 avec le Centre Louise Labé, de l'Université Paris 8 Vincennes avec le Centre d'Etudes Féminines et d'Etudes de Genre, de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail avec l'équipe Simone-SAGESSE, de l'Université Paris 7 avec le CEDREF (Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherche pour les Etudes Féministes), et de l'Université Rennes 2.

L'Université Lumière Lyon 2 et le Centre Louise Labé

Le site du Centre Louise Labé de l'Université Lumière Lyon 2²⁴ présente en détail les formations s'intéressant au genre. La lecture de la présentation de certaines fait apparaître des liens avec la thématique de l'égalité : ainsi, parmi les huit U.E.²⁵ de 42 heures (21 heures TD), pour le semestre 4²⁶ :

- la notion de « rapports inégalitaires » (*Femmes, pouvoir et politique*, Juliette Rennes)

« Dans une première séquence, ce cours aborde, à travers une perspective historique, le long combat des féministes pour l'accès à la citoyenneté politique, économique et sociale au 19e et 20e siècles et les résistances auxquelles ces revendications se sont heurtées. Il fait ensuite le point sur les rapports de genre contemporains dans l'accès au pouvoir en se concentrant particulièrement sur la sphère politique, mais en abordant également d'autres activités professionnelles et en prenant en compte l'inscription du genre au sein d'autres rapports inégalitaires (fondés sur l'âge, la classe sociale, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, etc). Ce processus sera vu essentiellement à travers le cas français, mais dans une perspective comparative avec les autres pays européens. »

- les « inégalités persistantes » (*Sexe, genre, activités professionnelles*, Annick Marnas) :

« Introduction aux notions de sexe et de genre en interrogeant tout d'abord la bicatégorisation des sexes construite sur le biologique. Après une déconstruction des différences entre hommes et femmes, conçues comme naturelles, nous nous centrerons plus particulièrement sur l'activité professionnelle et la place occupée par les femmes sur le marché du travail, mettant en avant les avancées mais aussi les inégalités persistantes. Nous étudierons les variations de cette activité professionnelle selon les situations matrimoniales et familiales et mettrons en regard la formation reçue par les garçons et les filles. »

- « égalité des chances » (*Le genre à l'école*, Ingeborg Rabenstein-Michel). « Les femmes et l'accès aux savoirs / 2. Les enjeux de la construction/représentation/transmission des représentations du féminin-masculin dans les cursus et manuels scolaires / 3. Mixité – égalité des chances – parité

Analyse de l'évolution des théories sur l'éducation des filles et la mixité scolaire, étude comparative de manuels scolaires premier et second degrés, observation de l'introduction des représentations féminin – masculin et de leur fixation, évolution ou modification progressives. «

Parmi les quatre U.E. « libres » (21 heures) ou proposées en « option professionnalisante en sociologie et en psychologie » (63 heures) au semestre 5, huit au semestre 6, et 2 proposées uniquement en UE « libres ». La présentation de certaines précise le sens du terme « égalité » :

²⁴ Présenté sur le site officiel comme « un centre pour l'égalité des hommes et des femmes, et pour les recherches sur le genre. Il coordonne des activités de recherche, de formation et des actions de la vie universitaire. »
Source : http://webtv.univ-lyon2.fr/article.php3?id_article=232

²⁵ Présentation : http://www.univ-lyon2.fr/1129028226910/0/fiche__article/

²⁶ Sur le site, puis dans des documents transmis par Dume Allaix (voir en annexe)

- En relation avec la diversité et l'inégalité structurelle, puis avec les inégalités sociales et sexuelles : « Histoire des femmes et genre dans les sociétés occidentales, XIX-XXe siècles : Histoire des rôles et de leurs recompositions », Marianne Thivend. Les différents domaines sont abordés dans cette formation :

« Les séances consacrées à la période moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) mettront en évidence les rapports entre les sexes dans une société marquée, tant dans la pratique que dans ses idéologies fondantes, par la diversité et l'inégalité structurelles des individus. En particulier, seront analysées les positions respectives des hommes et des femmes dans quatre domaines fondamentaux : le droit, le travail, l'éducation et la religion.

Les séances consacrées à la période contemporaine (mi XIX^e-XXI^e siècles) s'intéressent ensuite à l'organisation, dans le cadre des sociétés industrialisées, de nouvelles hiérarchies sociales, entre les élites, les classes moyennes et les couches populaires, hiérarchies qui se doublent de ségrégations sexuelles. Longtemps privées de droits civiques élémentaires, les femmes sont reléguées dans des professions sans guère d'avenir, et ce jusqu'aux années 1970. Ces inégalités sociales et sexuelles ont un lieu d'élaboration privilégié : le système scolaire, qu'il soit envisagé dans ses niveaux primaire, secondaire ou supérieur. C'est l'histoire de ces évolutions au cours des 19^e et 20^e siècle qui est ici proposée. L'attention portera également sur l'histoire des mouvements et revendications féministes, qui se font l'écho de ces questionnements, tant de la part des hommes que des femmes, en particulier dans les associations et les regroupements politiques. »

- Au travers de la notion de hiérarchisation entre les sexes : « Couple, famille et genre », Marie-Carmen Garcia :

« En partant des théories sociologiques sur les identités de sexe, sexuelles et sexuées, le cours aborde les grandes transformations socio-démographiques du couple et de la famille depuis les années 1970. De manière centrale, le cours pose la question des articulations entre le genre- entendu comme système de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes- et l'institution familiale. Ainsi, en s'appuyant sur des théories du genre, sont posées les questions de la parenté, de la sexualité et de la conjugalité dans nos sociétés contemporaines. »

D'autres formations proposées par cette Université et recensées par le Centre Louise Labé sont moins explicites, mais laissent supposer le traitement de cette question :

- trois modules en master :
 - un module de 3h15 hebdomadaires, durant le premier semestre de master 1, intitulé « Démarche d'enquête démographique : genre, trajectoire et populations »
 - un « séminaire thématique sur le genre », 2h30 hebdomadaires durant le second semestre de master 1
 - un enseignement en master 2 « Démographie, genre et société », comportant une journée organisée en partenariat avec l'INED.
- un parcours en master 2 « Histoire européenne des femmes et du genre à l'époque moderne et contemporaine / Joint degree Matilda²⁷ », formation diplômante européenne.

Un séminaire est proposé en Master 2 de psychologie sociale, par Patricia Mercader, intitulé « Sexe et genre : différends, différences, liens »²⁸. Il y est notamment question des « inégalités sociales » : cf. p.9.

« Dans ce séminaire, nous réfléchirons à la validité et aux limites du concept de genre dans la recherche et l'intervention psychosociales. Pourquoi parler de genre plutôt que (par exemple de distinction par sexe ou de sexe, de différence des sexes, etc. ? On peut choisir de conceptualiser les inégalités sociales entre hommes et femmes comme hiérarchie, valence différentielle, domination masculine, discrimination, appropriation des femmes... Quelles sont les raisons et les conséquences d'un tel type de choix ? Quelle place faire aux invariants anthropologiques qui caractérisent ces inégalités : structurelle ou politique ? »

L'Université Toulouse 2 Le Mirail

²⁷ Présentation : http://www.univ-lyon2.fr/DRSE56/0/fiche_formation/&ONGLET=1

²⁸ Source : document transmis par Dume Allaix (voir en annexe)

Le Centre Louise Labé répertorie une formation de l'Université de Toulouse Le Mirail : un master 2 professionnel intitulé « Genre et politiques sociales »²⁹. La notion d'« égalité entre les sexes » apparaît dans le texte de présentation :

« A partir d'une analyse approfondie des modes d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que les instances supra-nationales (Union européenne), les étudiant(e)s acquièrent une maîtrise du contexte institutionnel de l'Action sociale et sont formé(e)s aux outils d'intervention en faveur de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines des politiques sociales (selon les principes du « mainstreaming »). »

L'historique de la prise en compte de l'égalité garçons / filles à l'I.U.F.M. Midi - Pyrénées est retracée par Véronique Lizan-Esquerretou dans le rapport adressé à Madame Marie-Jo Zimmermann, dans le contexte explicité précédemment. Après avoir montré l'ancienneté de l'intérêt pour cette question (1999), le rapport constate :

Au fil des années, la place de la problématique s'est affaiblie de plus en plus : on est passé d'une formation spécifique à l'égalité filles/garçons (Cf. les deux semaines évoquées plus haut en 2000-2001) à un éparpillement dans les formations, si bien que les étudiant-e-s sont aujourd'hui touchées de façon très inégale. La problématique est laissée à la discrétion des formateurs en fait, sans aucune coordination. Il n'y a plus aujourd'hui de formation spécifique identifiée pour un nombre conséquent de stagiaires : la dernière conférence sur la question a été supprimée à la rentrée 2007.³⁰

L'Université Vincennes Saint Denis Paris 8 et le Centre d'Etudes Féminines et d'Etudes de Genre

Le Centre d'Etudes Féminines et d'Etudes de Genre³¹ propose un Master « Genre(s), pensée de la différence, rapports de sexe »³² et un Doctorat en Etudes féminines³³. Les objectifs du Master sont présentés en ces termes :

« Les notions de " différence sexuelle ", " genre/gender ", et " genres ", doivent être interrogées dans les champs des sciences humaines et sociales, des littératures et des disciplines artistiques, ainsi que de la psychanalyse. Ces directions d'étude et de recherche permettent de cerner les questions que posent tant la codification des rapports féminin-masculin que les diverses formes de refoulement à leur égard. Cette élaboration d'une pensée de la différence sexuelle contribue à une approche plus complexe des questions d' " équivalence ", de " parité ", et d' " égalité ". Il s'agit de pointer, de façon synthétique et critique les champs de la recherche concernant les rapports de pouvoir. Les problématiques abordées par ce master constituent le site privilégié de l'articulation entre nature et culture, comme entre corps, psyché et langage. »³⁴

L'Université Paris Diderot et le CEDREF

Le CEDREF³⁵ et les pages qui lui sont consacrées sur le site de l'université constituent actuellement, apparemment, les seules voies d'information sur les études de genre dans l'Université Paris Diderot, d'après les constats issus des recherches faites au cours de cette étude. Un cours en première année de la licence de sociologie, à l'Université Paris Diderot, est intitulé « Rapports sociaux de sexe » (Azadeh Kian-Thiébaud). Les informations apportées par une recherche directe sur les formations sont minimales. Il faut aller sur la page du CEDREF³⁶ pour trouver un lien vers une page qui détaille la formation³⁷ et en précise l'approche, faisant allusion à deux reprises à la notion d'inégalité au travers de deux mots de

²⁹ Présentation : http://sites.univ-lyon2.fr/centre-louise-labe/article.php3?id_article=93

³⁰ LIZAN-ESQUERRETOU, Véronique. *Réponse de l'IUFM Midi-Pyrénées à la demande de Mme M.-J. Zimmermann concernant les formations à l'Egalité filles/garçons* mises en place à l'IUFM Midi-Pyrénées. 13 avril 2008. Document transmis par l'auteure à l'occasion de la Journée d'étude PREMA 2.

³¹ Présenté comme « composante spécifique » de l'université, rattachée à l'UFR4 (Histoire, Littératures, Sociologie) » sur le site officiel : <http://www.univ-paris8.fr/ef/presentation/presentation.html>

³² Présentation : <http://www.univ-paris8.fr/ef/master/contenu.html>

³³ Présentation : <http://www.univ-paris8.fr/ef/doctorat/doctorat.html>

³⁴ Source : <http://formations.scuio.univ-paris8.fr/fiche.php?FormNum=86>

³⁵ Pour sa présentation en ligne, voir notamment <http://www.cedref.univ-paris7.fr/Le-CEDREF-par-Claude-Zaidman-1997>

³⁶ <http://www.cedref.univ-paris7.fr/>

³⁷ <http://www.cedref.univ-paris7.fr/Licence>

son champ sémantique, « inégalités » (de positionnement) et « inégalitaires » (« rapports sociaux inégalitaires »).

« Ce cours commence par présenter le contexte au sein duquel les sociologues féministes aux Etats-Unis et en France ont introduit le terme de genre afin de différencier le sexe social du sexe biologique. Puis on analysera les différences hommes/femmes comme des hiérarchies des groupes sociaux et des individus et on verra comment l'identité de genre génère de profondes inégalités de positionnement dans la hiérarchie socioéconomique. Ensuite on discutera du concept des rapports sociaux de sexe qui est inscrit dans l'articulation entre les sphères de production/reproduction plaçant les hommes et les femmes dans les rapports sociaux inégalitaires.

Une formation en histoire a pour titre « Genre et histoire ». Elle est proposée au second semestre de la licence³⁸. Dans la même institution, un cours de sociologie porte sur « Genre et socialisation ». Enfin, un master recherche en anthropologie et sociologie est intitulé « Genre et développement »³⁹. Cependant, sa présentation ne laisse rien percevoir de l'approche retenue. Il faut, là encore, aller sur la page du CEDREF pour trouver un lien vers la page de présentation des enseignements dispensés au niveau du « mastère »⁴⁰

- « Théories féministes et théories du genre »⁴¹ (Azadeh Kian-Thiébaud). Une distinction est effectuée dans le texte de présentation entre « accès à l'égalité » et « accès à l'identité ».

« Les théories féministes sont construites en lien étroit avec les préoccupations des mouvements féministes dont la résurgence date de la fin des années 1960. Ces préoccupations deviendront des objets d'analyse théorique dans les universités et des centres de recherche. Deux positions se font jour, l'une universaliste ayant pour ambition de dissoudre les catégories d'hommes et de femmes, revendiquant l'accès au neutre, au général ; l'autre différentialiste soutenant qu'il y a deux sexes et que l'accès à l'égalité n'est pas l'accès à l'identité. »

- « Femme, genre et mondialisation » (Jules Falquet), qui traite entre autres de « l'articulation des rapports de pouvoir de sexe, classe et « race » ».
- « Genre et politique » (Azadeh Kian-Thiébaud). Il est notamment question des « inégalités de leur positionnement dans la hiérarchie socioéconomique générées par l'identité de genre ».

« A travers une approche comparatiste avec d'autres modèles de citoyenneté notamment européens et états-uniens nous poserons la question de savoir si les accès différentiels à l'espace public ont généré des cultures politiques et militantes propres à chaque société et à chaque genre. Nous examinerons aussi les concepts et pratiques contestés que sont la parité ou « gender mainstreaming » comme processus de promouvoir l'égalité entre les sexes ou comme de nouvelles formes de pratique politique sexuée. Enfin nous nous intéresserons aux débats actuels portant sur la nature changeante des identités et des sentiments d'appartenance personnels et collectifs des individus et aborderons les formes alternatives de la citoyenneté. »

L'Université Rennes 2

La formation de 24 heures obligatoires proposée aux étudiant-e-s de licence 2, intitulée « Etudes sur le Genre » a été présentée plus haut. Elle concerne actuellement 218 étudiant-e-s.

D'autres formations sont moins visibles, car intégrées dans les cursus de master.

Un diplôme numérique en études sur le genre est en cours de préparation (opérationnel en 2010-2011). 6 modules de 20 heures chacun seront disponibles sur le campus numérique de Bretagne.

³⁸ Voir liste : http://www-lsh.script.univ-paris-diderot.fr/brochures_et_horaires/ecue_sem2.pdf

³⁹ Présentation : <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=formations&np=SPECIALITE?NS=922>

⁴⁰ Selon l'orthographe retenue sur le site

⁴¹ Cette formation, ainsi que celles qui suivent, est présentée à l'adresse suivante : <http://www.cedref.univ-paris7.fr/Master>

La dynamique instaurée dans ces universités et centres est donc toujours vive. D'autres universités se sont progressivement positionnées sur le champ du genre, avec des approches disciplinaires variées.

3.3.1.2 Dans les autres universités

L'Université Paris X Nanterre est également un pôle historique d'enseignements traitant du genre et des rapports sociaux de sexe. Actuellement, des enseignements sont dispensés notamment par Cendrine Marro en Sciences de l'Education, au niveau du master, « Genre, éducation, formations » (36 h), et en licence, trois groupes suivent des cours « Rapports sociaux de sexe en éducation et formation (36 h chacun) ; en licence de psychologie sociale, 24 heures sont dispensées en amphithéâtre, « Genre et psychologie sociale ». Des interventions sont aussi effectuées par cette enseignante – chercheuse auprès de l'ETSUP (Ecole Supérieure du Travail Social)⁴².

A l'Université Paris Descartes, « Famille et genre : une approche anthropologique » est l'intitulé d'une unité d'enseignement en troisième année de licence en sciences sociales. Un cours de 24 heures (6 ECTS) porte sur « La construction culturelle du genre ». Les informations apportées par Béatrice Lecestre-Rollier apportent les précisions suivantes :

« Il s'agit d'une interrogation des matériaux anthropologiques à la lumière du concept de genre. Par delà la variabilité de la relation entre sexe et genre selon les sociétés, peut-on et dans quelle mesure, parler de domination masculine ? »

La lecture du document en ligne présentant les formations en licence 3 fait apparaître d'autres cours en lien avec le genre et/ou l'égalité, tel que « L'analyse des relations : entre les conjoints, entre les parents et les enfants » (Christophe Giraud et Elsa Ramos : 1h / semaine)

« Les deux relations – entre les conjoints d'une part, entre les parents et les enfants d'autre part – seront analysées, grâce à une série d'enquêtes. Seront notamment soulignés les inégalités persistantes entre les genres d'une part, et le paradoxe d'un processus d'individualisation qui peut mener les jeunes à rester longtemps chez leurs parents. »

A l'Université de Provence, il ne s'agit pas à proprement parler d'un cursus, mais plutôt d'un programme de recherche de l'équipe Popsanté du LPED, dont le titre est ainsi libellé : « Santé sexuelle et reproductive, genre et pauvreté »⁴³.

« Un intérêt particulier est porté aujourd'hui sur la question de la relation entre les hommes et les femmes et sur la manière dont se négocie entre les partenaires ou à l'intérieur des couples le mode de régulation des naissances. Ainsi, les pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive relèvent de dynamiques complexes au cœur desquelles les rapports sociaux de sexes tiennent une place centrale. Notre programme se propose d'étudier les interrelations entre la gestion des grossesses et des naissances non prévues et l'émergence de nouvelles formes de conjugalité impliquant notamment une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et une redéfinition de l'identité féminine hors des sphères du mariage et de la maternité. »

Le terme « inégalités » apparaît dans la liste de mots-clés.

A l'Université Marc Bloch de Strasbourg, le parcours de sociologie se spécialise en troisième année de licence⁴⁴, avec la détermination d'une entrée « thématique », à choisir entre neuf, parmi lesquelles :

- « **MSOC43E : Genre, Education et parenté**
- ▶ [Sociologie de la famille et de l'école](#)
- ▶ [Hommes et femmes dans les sociétés occidentales contemporaines](#)
- ▶ [Sociologie de la famille et des rapports de genres](#) »

⁴² <http://www.etsup.com/>

⁴³ En ligne : http://sites.univ-provence.fr/wiupenv/labo/d_lpe/actualites/oct07/LPED_POPSANTE_Pauvrete_et_Genre.pdf

⁴⁴ Présentation : <http://sspsd.u-strasbg.fr/Licence-3eme-annee-Sociologie.html>

Un cours de 12 heures est présenté sur la page personnelle d'un enseignant de l'université Marc Bloch de Strasbourg, Roland Pfefferkorn, intitulé « Genre et rapports sociaux de sexe : théories, méthodes et concepts »⁴⁵.

Qu'est-ce qu'un rapport social ?

Retour à Marx ; intérêt du concept

Rompre avec le naturalisme. Des rapports de classe aux rapports sociaux de sexe.

Deux étapes emblématiques : Engels, de Beauvoir

Penser l'oppression des femmes : l'apport des féminismes des années 1970/1985.

Différence/inégalité ? ; patriarcat et mode de production domestique ; penser le travail domestique ; dialectique production/reproduction et division sexuelle du travail.

L'émergence du genre

Définitions du concept ; Difficultés, ambiguïtés du concept ;

Les analyses en termes de rapports sociaux de sexe

Articulation rapports de sexe et rapports de classes ; le travail levier de la domination et de l'émancipation ; articuler les rapports sociaux (classes, genre, génération, « race », etc.)

Sans intégrer le mot « égalité » ni le concept de « genre », des formations peuvent toutefois traiter de l'égalité hommes–femmes ou femmes–hommes. Mais il est alors nécessaire d'aller dans le détail des présentations pour vérifier si cette question est bien abordée. Nous rangerons celles-ci en trois catégories : celles dont les intitulés évoquent la bi-catégorisation sexuée, celles qui ont intégré le nouveau concept de « diversité » et celles dont l'intitulé est très large et ne fait nullement allusion aux thèmes retenus.

3.4 La bi-catégorisation sexuée et la question de l'égalité

Lorsqu'ont été cités des intitulés comprenant le terme « égalité(s) » ou « inégalité(s) », il a été fait référence à des formations traitant de la bi-catégorisation sexuée. Cependant, d'autres formations, dont l'intitulé ne comporte pas de référence à l'égalité ou son antonyme, abordent cette question dans leurs contenus. Il s'agit de formations en psychologie, sociologie ou histoire.

Nancy-Université Formation Continue⁴⁶, organisme de formation des universités nancéiennes, offre en psychologie–sociologie une formation⁴⁷ d'une durée de 20 heures intitulée « La place des femmes dans les milieux de soin, difficultés d'accès à la reconnaissance »⁴⁸, qui présente la particularité d'être présentée comme ouverte à « tout public féminin ». Le programme en est ainsi conçu :

- « - L'histoire des femmes au travail
- Comment se constituent les différences sexuées au travers de l'éducation
- Acquis-inné, représentations
- Comment sortir du modèle : stratégies individuelles et collectives
- Les obstacles au travail en équipe dans les milieux de travail majoritairement féminins »

A l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand, une Unité d'Enseignement libre, de 24 heures (5 ECTS), proposée en 2^{ème} et 3^{ème} années de la licence de sciences humaines et sociales, mention histoire, porte sur l' « Histoire des femmes et de l'enfant »⁴⁹. Claude Grimmer, qui intervient dans cette formation, précise :

⁴⁵ Présentation : <http://sspsd.u-strasbg.fr/MSOC13M-Genre-et-rapport-sociaux.html>

⁴⁶ Site officiel : <http://www.fc.nancy-universite.fr/presentation/atouts.html>

⁴⁷ Cette formation nous a été indiquée dans un courriel en provenance du Centre d'Orientation et d'Accompagnement de l'organisme, et nous l'avons ensuite vérifiée sur le site.

⁴⁸ Présentée sur la page : <http://www.fc.nancy-universite.fr/index.php?id=91&sd=true&cw=55&ch=36&na=0851DI0097>

⁴⁹ Présentation : <http://www.univ-bpclermont.fr/IMG/pdf/UElibre-histoire-femme.pdf>

« Le cours est thématique et porte sur la place de la femme dans la société du XVI au XXIème siècle et donc sur les rapports hommes-femmes. Un thème traite plus particulièrement du sujet sur l'égalité : autour des luttes (grèves, droit de vote, contraception..) »

D'autres cours sont également évoqués :

« on peut y ajouter le cours sur les normes : femme paysanne, femme au foyer, femme active. Il y a aussi un cours sur la féminité, la représentation des femmes dans le cinéma... »

A l'Université Marc Bloch de Strasbourg, le même enseignant que nous avons évoqué dans les formations intégrant le genre dans leur intitulé présente également un cours d'une durée de 20 heures intitulé « Hommes et femmes dans les sociétés occidentales contemporaines »⁵⁰, dont le plan détaillé fait apparaître des notions et concepts associés à l'égalité hommes-femmes.

« I – Quelques éléments théoriques

- 1. Critique du naturalisme
- 2. Les concepts de genre et de rapports sociaux de sexe

II – Quels changements dans les rapports entre hommes et femmes dans les sociétés occidentales ?

- 1. Rapports au corps et à la sexualité et nouvelles pratiques conjugales ;
- 2. Le développement de l'activité professionnelle féminine ; L'inversion du genre (sur le plan professionnel)

III – Quelques interrogations

- 1. Sur la mixité, la parité et l'égalité ;
- 2. Sur ce qui change et ce qui ne change pas.

IV - Comparaisons internationales et migrations.

- 1. Hommes et femmes en France et en Allemagne – Est et Ouest – (à étendre éventuellement aux pays nordiques, à l'Espagne, aux Etats-Unis et au Canada ?) ; Hommes et femmes dans les pays de l'Est : quels changements depuis 1990 ? ;
- 2. Les femmes migrantes »

A l'Université du Maine, au Mans, des cours sont dispensés tant en formation continue que sous forme d'unités d'enseignement libres :

- dans le cursus préparant au D.U. Gestion des Ressources Humaines, sociologie du travail et des organisations, 5 heures sont consacrées au thème : « Hommes et femmes sur le marché du travail »
- deux unités d'enseignement, l'une de 4h et l'une de 6h, intitulées respectivement « Introduction à la sociologie du genre » et « Garçons et filles à l'école ; école et construction des identités sexuées »

Il est également effectué par la même enseignante-chercheure, Erika Flahault, un suivi de mémoires sur la thématique du genre en formation, dans le cadre du Diplôme Universitaire de Formateur/trice d'Adultes (DUFA).

3.5 Intitulé construit autour de la notion de « diversité »

L'Université Paris Sorbonne propose un module professionnalisant de 105 heures, intitulé « Chargé(e) de mission... Diversités »⁵¹ aux étudiant-e-s du Master 2 de la spécialité « Philosophie politique et éthique », « qui souhaitent se spécialiser dans le champ des ressources humaines ». Un des objectifs est ainsi énoncé :

« Développer une politique intégrée d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'entreprise ».

Il s'agit essentiellement d'une égalité professionnelle, comme l'indique la déclinaison d'une partie des contenus :

« EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES ET LES FEMMES DANS L'ENTREPRISE

⁵⁰ Présentation : <http://sspsd.u-strasbg.fr/MSOC43E-Hommes-et-femmes-dans-les.html>

⁵¹ Présentation : http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Charge_de_mission_Diversites.pdf

Quelques concepts-clés pour appréhender la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
La place des femmes dans le monde économique
Les inégalités femmes-hommes dans les entreprises
Les mesures en faveur de l'égalité
Les outils pour favoriser l'égalité »

Une information récente est à signaler : une Chaire Management et Diversité a été créée le 29 janvier 2009 à l'Université Paris Dauphine⁵². Il restera à analyser la part consacrée à l'égalité hommes-femmes dans l'approche qui sera adoptée.

3.6 « L'égalité » invisible : le cas des intitulés larges

Certains intitulés ne laissent nullement apparaître une quelconque référence à l'égalité ni au genre ou à la bi-catégorisation, alors que les contenus en traitent. C'est notamment le cas des licences, qui sont le plus souvent caractérisées par leur ancrage disciplinaire. Nous allons en présenter quelques exemples.

En sociologie, à l'Université de Savoie, 2 heures ont été signalées, dans un cours intitulé « Problèmes de société ». L'enseignant responsable de la formation, à qui a été adressé un courriel à la suite de l'information transmise par le Guichet Unique de l'Étudiant, confirme en ces termes :

« Je vous le confirme. L'intitulé du cours est "socio-démographie", en deuxième année de sociologie. » (O.C.)

La licence mention sociologie de l'Université du Havre intègre aussi des enseignements en relation avec notre sujet, sans que rien n'apparaisse clairement dans le document en ligne⁵³, autre que « Sociologie des Genres ». Il en est de même pour le Master « Espaces et sociétés »⁵⁴.

En psychologie : la réponse d'une enseignante-chercheuse de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand évoque cette question :

« Nous n'offrons pas de parcours spécifique à cette question, mais dès la licence 3 et le master 1, plusieurs de nos cours portent sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Plus spécifiquement nous abordons les différents facteurs psycho-sociaux qui permettent d'expliquer les inégalités entre les hommes et les femmes (mais aussi entre d'autres groupes minoritaires) et essayons d'amener les étudiants à réfléchir sur d'éventuelles actions à mettre en place afin de réduire ces différences. » (S.R.)

Cela n'apparaît cependant pas clairement dans l'offre de formation telle que présentée sur le site⁵⁵.

En histoire : à l'Université de Provence, un cours de deux heures en licence est présenté sous le titre « Civilisations médiévales et cultures médiévales »⁵⁶, « la femme » et « les femmes » y apparaissent dans les thèmes :

- « Les thèmes développés seront :
- L'éducation des femmes
 - Le statut juridique de la femme à Byzance
 - La représentation de la femme à travers l'image et le texte
 - Les activités de la femme
 - La femme aristocrate

⁵² Source : [http://www.dauphine.fr/fr/actus/detailactu/article/chaire-management-et-diversite-a-dauphine-lancement-reussi.html?tx_ttnews\[backPid\]=3306&cHash=109ea43664](http://www.dauphine.fr/fr/actus/detailactu/article/chaire-management-et-diversite-a-dauphine-lancement-reussi.html?tx_ttnews[backPid]=3306&cHash=109ea43664)

⁵³ Ces informations nous ont été transmises par une personne qui a signé sans préciser sa position dans l'université. Elle précise que les contenus ne sont « pas très développés dans ce document » et renvoie au responsable de la formation.

Le document est en ligne : http://www.univ-lehavre.fr/enseign/lmd/fiches/lic_socio.pdf

⁵⁴ Présentation : http://www.univ-lehavre.fr/enseign/lmd/fiches/master_espaces_societes.pdf

⁵⁵ Présentation : <http://www.psycho.univ-bpclermont.fr/ufr/actualites/offreformation.pdf>

⁵⁶ Présentation : <http://www.univ-provence.fr/gsite/document.php?pagendx=4445&project=histoire>

- L'impératrice, une femme à part
- Les impératrices byzantines »

Quelques masters présentent aussi cette particularité d'un intitulé large.

Le Master « Politiques, territoires et entreprises en France » de l'université Paris X Nanterre comporte une unité d'enseignement de 45 heures, « Politique de la protection sociale » (Bernard Friot), dont le texte de présentation⁵⁷ évoque « les politiques en matière d'égalité homme/femme » :

« La protection sociale, depuis la stratégie européenne pour l'emploi et les diverses déclinaisons de la méthode ouverte de coordination, est réformée selon l'impératif d'augmentation du taux d'emploi et à partir de la doctrine des piliers élaborée par la jurisprudence de la Cour de Justice. Le séminaire examine les modalités de ces réformes dans le champ des pensions, de la santé, de l'inclusion sociale (élaboration des différentes étapes de la MOC, modalités de la promotion d'expériences nationales en modèles, articulation entre national et communautaire dans les réformes nationales). Sont présentées aussi les politiques en matière d'égalité homme/femme, d'individualisation des droits sociaux, de famille, de protection sociale des travailleurs migrants.

Professionnels pressentis : services européens de la Direction de la Sécurité sociale, de caisses de sécurité sociale, de la mutualité ; Inspection générale des Affaires sociales, Conseil d'orientation des retraites (France) ; Comité de Protection sociale, Direction Générale Emploi et Affaires sociales, CJCE (UE). »

Pour reprendre l'expression d'Annie Junter, qui occupe à l'Université Rennes 2 la chaire d'études sur l'égalité entre les femmes et les hommes, il existe « des cours plus spécialisés enfouis dans les masters ». Nous avons vu que c'est aussi le cas d'autres diplômes.

3.7 Synthèse

A l'issue de ces trois enquêtes, peu de formations strictement axées sur « l'égalité hommes-femmes » ont été identifiées. Celles qui existent toutefois apparaissent à tous niveaux, de la licence au doctorat, sont de taille très variée, allant de 2 heures à un cursus complet, et sont réparties dans plusieurs champs disciplinaires. Nous retenons de cette étude trois idées fortes : la prégnance de la tradition, la meilleure compétence des organismes de formation continue pour ce qui concerne la communication, et le brouillage de l'information par les ancrages disciplinaires et théoriques.

En effet, les entités universitaires réputées pour leur focalisation sur les études féminines, le genre ou les rapports sociaux de sexes sont celles qui offrent le plus de possibilités d'aborder cette thématique à tous les niveaux de cursus. Tels sont les cas des universités Lumière Lyon 2, Toulouse 2 Le Mirail, Paris 8 Vincennes Saint Denis, Paris 7 Diderot et Rennes 2. Mais d'autres universités se sont positionnées plus récemment, comme nous l'avons vu, quelles que soient leur taille et leur orientation disciplinaire majeure.

Mais ce sont les organismes en charge de la formation continue d'autres universités qui semblent communiquer le mieux sur des formations très spécifiques, comme le montre l'exemple du DIU inter-universitaire de la Sorbonne Nouvelle et de l'Université Pierre et Marie Curie (respectivement anciennement Paris 3 et Paris 6).

Les intitulés des formations laissent peu apparaître l'idée-force. Soit par la force des ancrages théoriques : l'attachement à la présence du mot « genre » ou des concepts initiés ou utilisés par les enseignant-e-s se révèlent dans les libellés choisis, qui sont d'une extrême variété. Soit par la force des traditions disciplinaires : certains champs, comme le droit, ont des intitulés très figés qui laissent peu de place aux initiatives des chercheur-e-s. Enfin, en licence comme en master, les intitulés restent souvent très larges, et ce n'est que dans le détail que l'on peut

⁵⁷ Accessible par téléchargement à partir d'un lien sur la page http://www.u-paris10.fr/1173715704412/0/fiche__document/&RH=lab_ssa

trouver cette thématique. Des éléments d'analyse vont être apportés pour éclairer ces phénomènes observés.

4 ELEMENTS D'ANALYSE

Nous nous intéresserons d'abord à la forme. Forme de la présentation des formations et de leurs contenus, mais aussi forme de la communication mise en œuvre autour de ces formations. Une seconde partie sera dévolue au contexte, ou tout au moins à ce que l'étude en fait apparaître.

4.1 Les questions liées à la communication

4.1.1 Questions d'ordres conceptuel et linguistique

4.1.1.1 Observations à partir d'une recherche par mots-clés

Une recherche « genre » et « égalité hommes–femmes » a été menée sur le site de certaines universités. Les résultats sont très variés. Nous allons en citer deux très représentatifs des deux extrêmes.

- L'UPMC (Université Pierre et Marie Curie, à Paris) : aucune relation entre les résultats trouvés et le « genre » dans le sens attendu ; en ce qui concerne l'égalité, elle est en lien avec les prisons, les personnes en situation de handicap, les « jeunes de milieu défavorisé », la santé des étudiant-e-s et le Code des marchés publics.
- L'Université Marc Bloch de Strasbourg : des informations très détaillées sont données sur les formations. Le plan d'un cours, « MSOC43E : Hommes et femmes dans les sociétés occidentales contemporaines », est détaillé sur le site, à la page de l'enseignant, Roland Pfefferkorn⁵⁸. Le même enseignant dispense deux autres cours, l'un de 12 heures, intitulé « Genre et rapport sociaux de sexe : théories, méthodes et concepts », où il traite entre autres de la relation différence / inégalités, et un second, de 18 heures, intitulé « inégalités de scolarisation et rapport au savoir »⁵⁹.

4.1.1.2 Observations à partir de l'analyse des plaquettes et fichiers de présentation des formations

L'analyse des documents en ligne fait apparaître des listes de mots et groupes de mots qu'il serait intéressant de répertorier, afin d'étudier leur mise en réseau. Prenons deux exemples :

- DIU de Paris 3 et de l'UPMC (pluridisciplinaire) : inégalités / identités masculine et féminine / identités sexuées / mécanismes d'intériorisation des stéréotypes / éducation et orientation professionnelle égalitaire / égalité professionnelle / politiques publiques d'égalité
- DU de l'UPVD : discrimination / éthique professionnelle / embauche / situations de violence / représentations sociales et culturelles

⁵⁸ <http://sspsd.u-strasbg.fr/Pfefferkorn.html>

⁵⁹ <http://sspsd.u-strasbg.fr/MSOC54H-Inegalites-de.html>

4.1.2 La visibilité sur Internet

4.1.2.1 « Visible » ne signifie pas toujours « clair »

Le site de loin le mieux référencé sur cette thématique est celui de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, plus précisément la page⁶⁰ consacrée au DIU « Conseiller-e⁶¹ référent-e en égalité femmes/hommes ». Il s'agit d'une formation diplômante, accessible en formation initiale ou continue, d'une durée de 350 heures à raison de trois jours par mois, étalés de janvier à novembre 2009, auxquelles s'ajoutent 140 heures d' « enquête ou étude sur un terrain professionnel ». Des détails sont apportés dans une autre page⁶² :

« Encore persistant le déséquilibre des chances entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une préoccupation active notamment dans les structures les plus importantes et qui se diffuse progressivement dans l'ensemble des acteurs du paysage économique, administratif ou associatif. Créé à l'initiative de la Délégation Régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité d'Ile-de-France et à celle d'associations comme l'AFFDU et La Boucle, le DIU Égalité des chances entre les femmes et les hommes vise à former des acteurs se destinant à initier et conduire la diffusion de pratiques égalitaires dans les structures professionnelles (entreprises, collectivités, établissements publics ou parapublics...) ou associatives. »

Un lien sur cette page aboutit à un autre lien vers un document⁶³ .pdf qui présente une formation UPMC (Université Pierre et Marie Curie) et Paris 3 Sorbonne Nouvelle.

Inversement, le même DIU n'est visible sur le site de l'UPMC qu'en allant consulter la liste des diplômés⁶⁴ préparés en formation continue, en spécifiant qu'il s'agit d'une formation pluridisciplinaire.

4.1.2.2 Questions de référencement

Le DU de l'Université de Perpignan Via Domitia, intitulé « Égalité des Chances et Discrimination », est aussi très visible. Il s'agit d'une formation diplômante, ouverte en formation initiale ou continue.

Cependant, rien n'indique, lors de la lecture du descriptif, s'il est question de « genre », de « sexe », d'« hommes–femmes ».

Des formations sont présentées par un site commercial, alors qu'elles sont difficiles à identifier par ailleurs. Cependant, leur lien avec « l'égalité hommes–femmes » peut être très ténu, comme nous allons le voir dans les exemples qui suivent.

Le Master « Genre(s), pensées de la différence, rapports de sexes » de l'Université Paris 8 est un exemple des formations qui n'apparaissent pas par recherche sur le site de l'université qui les propose. Nous l'avons trouvé sur un site commercial, mais une recherche sur le site de Paris 8 a été très longue avant que nous ne trouvions la page qui présente cette formation⁶⁵. Pourquoi n'apparaît-elle pas lors d'une recherche par le mot « Genre »⁶⁶ ?

L'énoncé de la présentation fait référence à l'égalité :

⁶⁰ http://www.univ-paris3.fr/1125/0/fiche_formation/&RH=1179926102005 Dernière consultation le 24 novembre 2008. Dernière mise à jour : 24 octobre 2008.

⁶¹ *Sic* dans le texte en ligne

⁶² http://www.fcp3-univ-paris3.com/fcp3_diu.php. Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁶³ http://www.fcp3-univ-paris3.com/pdfs/DIU_egalite_2008.pdf Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁶⁴ http://www2.upmc.fr/fc/formations_pluridisciplinaires.html Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁶⁵ <http://formations.scuio.univ-paris8.fr/fiche.php?FormNum=86> dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁶⁶ Nous émettons l'hypothèse que le moteur a cherché par présence du mot. Or le « s » placé entre parenthèses elles-mêmes collées au mot empêche l'identification aisée. Est-ce à dire que les formations ne sont pas référencées par mot-clé ? ou que « genre » n'est pas un mot-clé retenu ?

« Cette élaboration d'une pensée de la différence sexuelle contribue à une approche plus complexe des questions d' "équivalence", de "parité", et d' "égalité". Il s'agit de pointer, de façon synthétique et critique les champs de la recherche concernant les rapports de pouvoir. »

Dans la même université, au Département de Sciences Politiques, il est aussi question d'égalité, notamment dans les enseignements dispensés en méthodologie du master 1⁶⁷, par Eleni Varikas : « Exigences et pièges du comparatisme » :

« 1er groupe

Les ... démocraties en Amérique. Tocqueville et Martineau

Tocqueville, « [Comment les Américains comprennent l'égalité de l'homme et de la femme](#) » *De la démocratie en Amérique*

Harriet Martineau , "[Political non-existence of women](#)", in *Society in America*, London 1837

Peut-on être Persan ? Montesquieu et l'égalité des sexes *Lettres persanes*

Dans la séance suivante :

Processus de sélection et de hiérarchisation des données. Pouvoir et savoir. Contre l'invisibilité des faits sociaux et des rapports de domination. »

Un autre exemple est celui du Master Professionnel⁶⁸, Mention Sciences de l'éducation, Spécialité Développement des compétences en formation d'adultes, option FIAP (experts de l'analyse des pratiques et de l'intervention à orientation psychanalytique et psychosociologique), de l'Université Paris X Nanterre. L'entrée est plus facile par la page consacrée à la responsable de cette mention, Françoise Hatchuel⁶⁹. Nous y avons effectivement trouvé référence directe au « genre » :

UE 4 : Repères pour des pratiques de formation et d'intervention PMS UF2 54	9	72h	
Genre et formation PMS SCE 66 (C. Marro)	6 ⁷⁰	12x3h	Ve 9h30-12h30 (3 séances) et 14h-17h (9 séances)

Cependant, aucune recherche dans ce texte ni dans le texte de présentation générale ne nous a permis de comprendre pourquoi il était présenté dans la liste des réponses à la requête « égalité ».

Le site de l'Université Paris Diderot, université qui abrite le CEDREF, ne donne aucun résultat à la recherche « égalité », et seulement deux résultats à partir de « genre »⁷¹, lesquels sont constitués d'un descriptif et d'une liste qui n'apportent aucune information sur les contenus en terme de conceptualisation du genre.

4.1.2.3 Problèmes de terminologie ou de concepts ?

Les requêtes incluant l'expression « formation à l'égalité hommes–femmes (ou femmes–hommes) » n'aboutissent pas, ce qui était prévisible, aux mêmes résultats que celles qui incluent « formation à l'égalité des sexes ».

⁶⁷ http://www.univ-paris8.fr/scpo/spip/spip.php?article169&var_recherche=%C3%A9galit%C3%A9

⁶⁸ http://www.u-paris10.fr/MP09016/0/fiche_formation/ dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁶⁹ http://www.u-paris10.fr/63104349/0/fiche_pagelibre/&RH=ufrspse_ensch Un lien permet d'accéder à un document en ligne, présentant en détail la formation.

⁷⁰ Il s'agit dans cette colonne du nombre d'ECTS correspondant au module.

⁷¹ Site : <http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=formations&np=FINDFORM>. Taper les mots-clés pour obtenir les résultats.

Nous avons analysé 20 pages de résultats pour cette deuxième requête, croisée avec « université ». Les deux universités qui apparaissent ne sont pas les mêmes que celles qui avaient été obtenues avec la première (Paris 3, UPMC, Paris 8 et 10).

L'Université de Marne-la-Vallée est apparue dans cette liste de résultats. Dans une formation intitulée « Initiation à la sociologie de l'école » (15 heures, enseignant Emmanuel Lescure), sont traités, entre autres : « les inégalités sociales face à l'école » et « les stratégies éducatives des familles »

L'anthropologie des rapports sociaux de sexe, cours de 20 heures assuré par Catherine Tourre-Malen, propose « une explication à la domination masculine : la « valence » des sexes » et « la construction sociale de l'inégalité des sexes : des exemples dans le temps et dans l'espace ».

4.2 L'impact du contexte

4.2.1 L'impact des politiques territoriales

L'exemple de la Région Bretagne est remarquable à ce sujet. Sur le site de la Région, il est clairement noté un intérêt pour « une politique régionale pour l'égalité hommes-femmes », qui se décline notamment au travers de la formation :

« Avec des inégalités marquées en particulier dans le champs professionnel, la Bretagne n'échappe pas à la question de l'égalité femmes-hommes. La Région a choisi d'initier une politique transversale pour la faire progresser cette égalité. Elle se décline en actions concrètes dans ses différents champs d'intervention : économie et emploi, formation initiale et continue, recherche, mais aussi tourisme, culture... »⁷²

Quelle incidence cette volonté politique déclarée a-t-elle sur les offres de formation, et notamment sur les offres de formation universitaire ?

Le GREF, GIP Relations Emploi Formation, met en ligne sur son site des informations sur les formations, donnant ainsi une visibilité à des formations universitaires. Ainsi, un séminaire « égalité et performances », organisé par le CRESS-Lessor de l'Université de Haute Bretagne Rennes 2, est présenté sur le site⁷³.

D'autre part, le site régional signale une mission confiée à l'Université de Rennes II :

« Une étude exploratoire a été confiée à l'université de Rennes II pour recenser à la fois les travaux de recherche menés sur l'égalité femmes-hommes en Bretagne et les formations existant dans ce domaine. Cette étude devrait ouvrir des pistes de travail pour améliorer la connaissance sur l'égalité en Bretagne et développer les formations à l'égalité »

4.2.2 Un secteur en mutation

Dans la mouvance actuelle, les sites sont plus ou moins actualisés, ce qui pose la question de la qualité de l'information. Les contrats quadriennaux sont en cours de révision dans de nombreuses universités, et les évaluations en cours diminuent la disponibilité des interlocuteurs potentiels, sans parler des mouvements sociaux qui se développent depuis quelques temps.

⁷² Adresse URL : http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/toute_lactualite/les_archives/solidarite/une_politique_region_11733652517280 Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁷³ http://www.gref-bretagne.com/Public/bases_dinitiatives/epfh/seminaire_egalite_e?np:int=3 Dernière consultation le 24 novembre 2008.

Les noms mêmes des universités sont en cours d'évolution, ainsi que leur composition. Les listes des composantes posent la question des limites, comme nous allons le voir.

4.2.3 La complexité des réseaux : composantes et partenaires

Les composantes et les partenariats institués forment des réseaux qui complexifient la recherche.

Prenons l'exemple de quelques universités :

- UPMC :

« L'université se compose de sept UFR (Unité de Formation et de Recherche) en [chimie](#), [ingénierie](#), [mathématiques](#), [médecine](#), [physique](#), [sciences de la vie](#), [sciences de la Terre](#), [environnement et biodiversité](#).

Elle réunit également l'Ecole polytechnique universitaire - [Polytech'Paris UPMC](#), l'[Institut d'astrophysique de Paris](#), l'[Institut Henri Poincaré](#) et trois [stations marines](#) à Roscoff, Banyuls et Villefranche-sur-Mer, qui ont le statut d'observatoire des sciences de l'Univers.

Au sein de la faculté de mathématiques, l'[ISUP](#) est le premier centre d'enseignement de la statistique en France.

L'UPMC et la Chambre de commerce Val-d'Oise Yvelines se sont associées pour créer le premier CFA universitaire : [CFA UPMC](#) »

- L'Université de Perpignan Via Domitia : un partenariat a été initié avec une association intitulée « idem, question de genre », présentée comme « association de recherche et d'action pour la promotion de la réflexion sur le genre et en lutte contre les discriminations de sexes » sur le site de l'université⁷⁴. Mais l'association a son siège au département de sociologie, et une recherche sur le nom des contacts a abouti à une enseignante vacataire à l'université⁷⁵.

D'autre part, des universités ont créé des organismes de formation continue ; c'est le cas, par exemple, du SERFA⁷⁶, créé en 1972 par l'Université de Haute-Alsace.

4.2.4 L'évolution des champs disciplinaires

Nous avons vu dans l'énumération des formations répertoriées des approches disciplinaires, qui ont permis d'identifier des champs. Cependant, le paysage n'est pas aussi facilement lisible que cette présentation pourrait le laisser croire. Certes, nous pouvons aisément identifier des disciplines concernées par cette thématique, comme nous allons le montrer en nous appuyant sur des informations complémentaires à celles qui ont été précédemment apportées. Mais souvent des disciplines sont associées, des formations sont pluridisciplinaires, voire se situent au carrefour de plusieurs disciplines, ce qui ne facilite pas la compréhension.

4.2.4.1 Des disciplines identifiées

- Le droit. Le droit est la discipline dans laquelle on voit apparaître intégralement l'expression « égalité des sexes ». Il s'agit en effet d'un concept juridique⁷⁷.

⁷⁴ Voir notamment la présentation d'une Journée d'étude en 2007 : http://www.univ-perp.fr/fr/vie_etudiante/vie_citoyenne_et_associative/idem/qui_sommes_nous/actions_2007_journees_d_etudes/journees_d_etudes.html dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁷⁵ Selon sa présentation sur une fiche de l'ANEF, cette enseignante a pour thèmes de recherche « couple, tourisme, secret, mémoire, sexualité, genre, féminisme, frontière ».

En ligne : http://www.anef.org/fiche_annu.php?l=b

⁷⁶ Site : <http://www.serfa.fr/web/presentation.htm>

⁷⁷ On trouve ainsi des mémoires en ligne, qui définissent ce concept, tel celui-ci : *La problématique de l'intégration de l'approche sexospécifique dans les droits de la personne: Etat des lieux et perspectives*, par Cica Mathilda DADJO http://www.memoireonline.com/06/07/488/m_problematique-integration-approche-

- La philosophie.
- La sociologie, dont la présence confirme les résultats obtenus lors du recensement de 2003 :

« Le graphique 5-a.1 montre l'écrasante avance de la sociologie (agrégée il est vrai, avec la démographie, l'anthropologie et l'ethnologie), qui représente plus de 21 % des enseignements sur le genre. »⁷⁸

C'est la discipline la plus représentée dans nos résultats.

- la géographie

A l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne⁷⁹, un cours de master 1 en géographie porte sur le genre :

« La question de l'altérité est devenue un enjeu en géographie suite à la montée de trois types de travaux différents :

- ceux sur l'identité, en lien avec l'adoption du concept de territoire en géographie humaine
- ceux sur le genre, en lien avec l'affirmation d'une géographie féministe dès les années 1980 dans la sphère anglo-saxonne ; et sur la sexualité en lien avec la montée de travaux sur les géographies homosexuelles plutôt vers la fin des années 1980 dans la géographie anglophone
- ceux sur les géographies de l'Ailleurs, en lien avec l'adoption des perspectives des "*postcolonial studies*" en géographie.

Cette conférence ne pouvant traiter de tous ces aspects, on a choisi de présenter la question du genre et de la sexualité, sans doute la moins connue des étudiants du M1Géo.

(cours assuré par Marianne Blidon, IDUP - Institut de Démographie de l'Université de Paris 1) »

- l'histoire

Elle est également très représentée, notamment par l'ancrage historique des recherches féministes. Outre le CEDREF de Paris Diderot, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne propose un cours sur L'histoire des femmes et du genre⁸⁰, assuré par Violaine Sébillotte, où l'égalité est évoquée sous forme de « hiérarchie » :

« Le genre peut être défini comme l'ensemble des assignations socialement construites à partir de l'identité sexuelle. C'est, en quelque sorte, « le sexe social » qui est variable selon les lieux et les époques, mais parfois aussi selon des règles plus fines qui régissent des microsociétés ou des cultures différentes. Ce qui est en jeu est donc le regard porté sur le sexe des individus. En quoi détermine-t-il une fonction ou une identité sociale spécifique ?

La notion de genre est directement issue des recherches des féministes, sociologues, psychologues, historiennes. Elle apparaît aussi comme un outil de militantisme lorsqu'elle désigne la manière dont les sociétés ont différencié les individus selon leur sexe. Dans cette interprétation, la différence des sexes elle-même est objet d'enquête historique: comment celle-ci a-t-elle été construite à la fois comme une césure radicale et comme la source d'une hiérarchie sociale incontestée ? »

Nous avons vu également des ancrages en Sciences de l'Education (notamment à l'Université Montpellier 3, à l'Université Paris X Nanterre, où était dispensé voici peu l'enseignement de Nicole Mosconi). en S.T.A.P.S. (notamment à l'Université Paris X Nanterre).

4.2.4.2 Des disciplines associées

Les disciplines sont de plus en plus associées, et les approches pluridisciplinaires sont légion.

La sociologie, l'anthropologie et la démographie sont associées par exemple à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, qui propose une formation de 24 heures, valant 3 ECTS, intitulée « Travail et genre : formation, emploi et inégalités de sexe. ».

Le libellé même de certaines UFR montre cette association. C'est le cas de l'UFR « Histoire, Littératures, Sociologie », de l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis. Dans ce contexte, un

[sexospecifique-droits-personne0.html](#)

⁷⁸ ANEF, 2003, *opus* cité, p. 35

⁷⁹ Source : http://epi.univ-paris1.fr/1225729498334/0/fiche__actualite/&RH=n1sitesEPI

⁸⁰ Présentation : http://epi.univ-paris1.fr/75681351/0/fiche__pagelibre/&RH=n1sitesEPI

master recherche est accessible après divers cursus, comme le suggère sa présentation, qui énumère :

« Etudes Féminines (littérature, arts et philosophie)
Littératures (française, anglaise, italienne, espagnole, allemande)
Histoire du genre, histoire des féminismes, histoire des femmes
Genre et politique, droits des femmes
Sociologie, Anthropologie, Psychanalyse (rapports sociaux de sexe, rapports de sexe, sexualités) »

4.2.4.3 Des disciplines donnant lieu à des représentations

Comme nous l'avons dit, souvent des champs disciplinaires ont été spontanément évoqués par les répondants, associant de manière implicite ou explicite la thématique exprimée et ces champs, soit en opposition, soit en relation.

En opposition par rapport à la thématique

- les sciences, présentées dans le corps des réponses négatives :
 - « nous ne traitons que les sciences pures » (C.C., INPL, Nancy)
- la technologie
 - « nous sommes une université à dominante scientifique et technologique » (A.C., Paul Sabatier, Toulouse)

Les élèves ingénieurs ne sont pas concernés par cette question :

« Notre établissement forme des élèves ingénieurs donc désolée mais pas dans le domaine que vous cherchez » (assistant de direction, INP, Grenoble)

En association avec la thématique

La formation à l'égalité est associée aux sciences humaines :

« Ce type de formation relèverait d'avantage des Sciences humaines et Sociologie. Ce type de formation n'existant pas à Clermont1. » (Service étudiant, Clermont 1)

- la sociologie

C'est le plus souvent la sociologie qui est évoquée.

« c'est un sujet relevant plus de la sociologie » (A.C., Université Paul Sabatier, Toulouse)

mais on peut aussi trouver :

- les sciences de l'éducation

« Il est fort possible qu'il existe d'autres formations sur ce thème dans cette université, dans les départements de Sciences de l'Education ou de Sociologie » (Formation Continue, Toulouse 1)

Cependant, des hésitations sont relevées, et d'autres champs sont cités :

- les sciences économiques

« Suite à votre demande de renseignements, j'ai le regret de vous annoncer que l'Université de La Rochelle ne propose pas de cursus abordant cette thématique; votre demande n'étant pas très précise en terme de " type " de diplôme, je ne peux qu'émettre des hypothèses, et vous conseiller éventuellement de chercher du côté des universités proposant la filière " sociologie" notamment, voire " sciences économiques"... » (P.M., La Rochelle)

- le droit

« Ce thème recoupe plusieurs champs (droit, sociologie, éducation, ...) » (SFC, Paris Descartes)

4.3 Des problèmes liés à l'organisation

Tant dans l'enquête sur les sites des universités que dans l'enquête par courrier électronique, des problèmes sont apparus, qui semblent liés à l'organisation interne des institutions. Pour ce qui concerne la première, il s'agit notamment de la difficile identification des places et rôles des différents acteurs/trices de la formation. Pour la seconde, ce sont des problèmes liés à la communication, et plus particulièrement l'information interne qui ont émergé.

4.3.1 La difficile identification des acteurs/trices de la formation

Un des constats les plus frappants aux yeux d'un « Candide » est l'extrême difficulté à saisir les places et rôles de chacun dans l'organisation mise en place autour d'une formation. Cela s'est révélé tant au travers des échanges de courriel qu'à la lecture des pages mises en ligne.

Nous avons pu identifier certains rôles :

- Responsables de formation

DIU P3 : Suzanne HALIMI (P3) et Danielle GONDARD (UPMC).

DU Perpignan : Antigone MOUCHTOURIS, Professeure de Sociologie, et Dominique SISTACH, MCF de Droit.

Master Paris 8 : responsable de la mention : Françoise DUROUX

- Enseignant-e-s

DU de Perpignan :

« Universitaires ayant mené des recherches sur ce sujet : sociologues, psychosociologues, juristes, spécialistes en sciences politique⁸¹.
Professionnels de la justice compétents en matière de discrimination et de harcèlement.
Professionnels spécialisés en droit du travail.
Responsables administratifs (Préfectures et H.A.L.D.E., Maisons de l'emploi, Directions du travail et de l'emploi) »⁸²

Cependant, les enseignant-e-s peuvent aussi être responsables de la formation dans laquelle ils interviennent, comme inversement des responsables peuvent ne pas ou plus intervenir dans les formations. D'autres intitulés sont également utilisés :

- « Contact pédagogique » : Christine MANTECON (UPMC)
- « Coordinatrice pédagogique » : Kheira BELHADJ-ZIANE (UPVD)

La distinction entre ces intitulés et ceux qui concernent les personnels administratifs est parfois difficile à faire, et le rôle de la « secrétaire » n'est pas aisé à percevoir.

4.3.2 Des lacunes dans l'information

L'information transmise aux services en charge de l'information et de l'orientation des étudiant-e-s semble ne pas toujours être actualisée ni exhaustive. Nous nous appuyons pour émettre cette hypothèse sur les constats que nous avons effectués, en termes de réponses contradictoires

Nous avons noté des réponses totalement contradictoires : pour une même université, un service ou un individu répond par l'affirmative, alors qu'un autre exprime une réponse négative.

⁸¹ Sic dans le texte en ligne.

⁸² Document de présentation en ligne, p.5

C'est le cas de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), qui offre une formation, connue dans d'autres universités, proposée un DIU proposé conjointement avec l'Université Paris 3. Or le CIAO de l'Université est formel, qui affirme :

« Non, nous ne proposons pas du tout ce genre de formation » (CIAO, UPMC, 17 décembre 2008)

Par contre, le service de formation continue renvoie, pour présenter le DIU, une réponse détaillée, que nous présenterons dans la partie suivante.

C'est aussi le cas pour l'Université d'Antilles-Guyane, le Directeur de l'IUFC de Guadeloupe répondant par l'affirmative et une autre personne affirmant qu'il n'existe « aucune formation traitant de cette question ».

A l'université de Clermont Ferrand, Clermont 1, deux courriels positifs, dont l'un, d'une enseignante, très détaillé, et un courriel négatif du Service Etudiants.

La question qui surgit dès lors est celui des missions des différents services, et de leur articulation avec les groupes en charge de la formation.

4.3.3 Des problèmes liés au schéma de communication et à la répartition des rôles des différents acteurs/trices

Les réponses en provenance des services d'information et d'orientation sont en général moins bien documentées que celles qui proviennent des services en charge de la formation continue, sans doute en raison d'une différence au niveau des enjeux.

Des réponses ont apporté des informations qui ne concernaient pas l'université elle-même :

- réponses renvoyant à d'autres universités : 13 universités en citent d'autres⁸³
- réponses apportant des détails

4.4 Questions vives

4.4.1 Comment situer les formations courtes ?

La question de la limite inférieure de durée acceptable pour répertorier une formation se pose avec acuité.

Un premier exemple peut être emprunté aux formations dispensées à l'Université Paris IV, qui dispense un module professionnalisant, intitulé « Conseiller, chargé(e) de mission... Diversités »⁸⁴, en 3 séminaires intensifs de 5 jours répartis sur l'année, avec, comme objectif, entre autres :

« Développer une politique intégrée d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'entreprise »

La présentation en est ainsi faite :

« Egalité professionnelle homme et les femmes (sic) dans l'entreprise
Quelques concepts clés pour appréhender la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
La place des femmes dans le monde économique
Les inégalités hommes-femmes dans les entreprises
Les mesures en faveur de l'égalité
Les outils pour favoriser l'égalité »

⁸³ Voir en annexe le document présentant les résultats complets de la deuxième enquête

⁸⁴ http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Charge_de_mission_Diversites.pdf

D'autres formations n'excèdent pas une à deux journées. Nous prendrons pour exemple celles qui nous ont été signalées par la chargée de mission académique pour l'égalité filles-garçons⁸⁵. Voici l'extrait de son bilan d'activité 2008-2009 :

« Elle organise et co-anime des formations du **PAF** dans le cadre des priorités *parcours* et *responsabilisation* du projet académique.

- Des meilleures scolarités féminines aux meilleures carrières masculines, quel rôle joue l'orientation ? (2 journées 20 stagiaires)

- Construire l'égalité filles garçons (2 journées, 20 stagiaires)

- Colloque « violences sexistes » (1 journée 250 participants). »

« Elle intervient dans la **formation initiale** des conseillers d'orientation psychologues (1 journée)

Elle participe au département formations transversales de l'**IUFM de Bretagne**. Elle est intervenue dans la formation des PLC2 à Vannes dans le cadre d'une journée intitulée « éduquer, enseigner »

A l'**ESEN** elle intervient sur le thème « orientation et parcours de formation » auprès des inspecteurs du second degré en formation statutaire (1/2 journée). Elle a également bénéficié d'une journée nationale de formation à l'ESEN organisée avec ses homologues des autres académies. »

Nous distinguerons trois contextes :

- le PAF, dont le catalogue de formation continue ne peut être considéré comme purement universitaire, comporte des offres diverses, dont certaines peuvent avoir été proposées par des établissements d'enseignement supérieur. La question de leur intégration au sein des formations supérieures reste entière, sachant qu'il s'agit le plus souvent de formations très courtes.
- l'IUFM, qui est partie intégrante d'une université. Mais dans ce contexte aussi, les formations à des thématiques liées au genre, aux rapports de sexe, à l'égalité, sont le plus fréquemment des formations très courtes, souvent non visibles.
- l'ESEN, Ecole Supérieure de l'Education Nationale

Cela nous conduit à aborder la question suivante, celle de la délimitation des types d'établissements.

4.4.2 A quel type d'établissement limiter le recensement ?

Déjà abordée en amont, puis présente tout au long de cette phase de la recherche, cette question reste prégnante. Nous avons vu que la composition structurelle des universités est loin d'être clarifiée, et, même si elle est parfois claire, loin d'être évidente aux yeux du public.

Mais que faire des établissements dits d'enseignement supérieur non rattachés à des universités ? Nous allons en citer quelques cas.

L'ESEN

Le site de l'Ecole⁸⁶ présente ses missions en ces termes :

« L'ESEN, école supérieure de l'éducation nationale, a pour mission de concevoir, d'animer et de mettre en œuvre la formation des cadres administratifs et pédagogiques de l'éducation nationale.

L'ESEN intervient en particulier dans les trois domaines suivants :

la formation initiale, après concours de recrutement des personnels de direction des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement - collèges et lycées), des inspecteurs des premier et second degrés et des conseillers d'administration scolaire et universitaire,

la formation d'adaptation à l'emploi pour les cadres accédant à de nouvelles fonctions,

la formation permanente qui a pour mission de favoriser l'adaptation des compétences de l'ensemble des cadres aux évolutions des enjeux éducatifs. »

⁸⁵ Dans le courriel qu'elle nous a adressé en réponse à notre demande, le 24 novembre 2008.

⁸⁶ <http://www.esen.education.fr/> Dernière consultation le 24 novembre 2008.

Une catégorie « Egalité des Chances » regroupe différentes formations dans le catalogue en ligne⁸⁷, mais aucune allusion n'est faite aux filles et garçons. De même, les formations au droit et au management n'incluent pas ouvertement l'égalité hommes-femmes. Cependant, une recherche « égalité » sur l'ensemble du site aboutit à une liste de onze liens présentant des ressources dont on peut penser qu'elles sont liées à des formations. Ainsi, par exemple, ce document de janvier 2006⁸⁸, dans le cadre de la « professionnalisation des cadres », concernant « la communication des cadres », présentant des définitions de l'égalité d'accès et de traitement. Il est aussi question d' « égalité » et de « femmes » dans un document relié à l'analyse des situations professionnelles.

L'EHESS

Une présentation de cette Ecole sur son site officiel⁸⁹ la situe dans sa singularité :

« Forte de 47 centres de recherche, dont 37 sont des unités mixtes avec le [Centre National de la Recherche Scientifique](#), elle ne constitue pas pour autant un établissement de recherche de facture classique. Ordonnée à la formation à la recherche par la recherche, elle organise son activité autour du maillage de ses séminaires de recherche d'une part, de ses programmes de recherche d'autre part, de ses activités éditoriales enfin, en privilégiant l'interdisciplinarité et en favorisant la transversalisation des questionnements et des méthodes. »

L'Ecole dispose d'une Commission Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes à l'EHESS. Une recherche sur le mot-clé « égalité » aboutit à un nombre de réponses supérieur à 200 – le moteur n'affichant pas le nombre total, nous nous sommes arrêtée à ce chiffre. Même si une partie des références est attribuable à d'autres thèmes, notamment à l'égalité mathématique ou à l'égalité, principe républicain, un grand nombre a trait au genre et à l'égalité entre hommes et femmes, filles et garçons. Les enseignements sont dispensés sous forme de séminaires, dans lesquelles les intervenants peuvent être extérieurs à l'Ecole.

L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales offre une palette de formations au genre, qui constitue un mot-clé d'entrée dans la recherche d'une formation, ce qui n'est pas le cas du terme « égalité ». Parmi l'imposante liste obtenue à partir de « genre », une formation fait état d'égalité au travers de son antonyme « inégalité », en le rattachant aux « discriminations sexuelles ». En effet, un cycle proposé par Eric Fassin et Stéphane Beaud est intitulé :

« Inégalités, classes, discriminations » : inégalités économiques, recomposition des classes sociales et discriminations sexuelles et raciales ».

Les établissements privés

L'Université Catholique de Lille proposait en 2007-2008⁹⁰ un Certificat en Ethique de la Famille (CEF), en une formation de 11 journées, soit 77 heures.

« (...) formation interdisciplinaire (...) professionnels dont les interventions croisent plus ou moins directement la question familiale (travailleurs sociaux, thérapeutes, conseillers conjugaux, accompagnateurs...) ».

Le programme de la 2^{ème} journée est ainsi précisé :

« état des lieux de la famille d'aujourd'hui en l'abordant essentiellement sous l'angle économique et sociologique (égalité des sexes et transformations des rôles sociaux) »

⁸⁷ En ligne :

http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Contenus/Formations/formation_permanente/pnp_2008.pdf. Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁸⁸ En ligne ; voir lien sur la page précitée. Nous ne prendrons pas l'exemple de ce cours sur la communication administrative, faisant état d'une distinction remarquable : « (...) un homme n'adresse jamais ses sentiments à une femme, à moins qu'ils ne soient « respectueux », mais adresse

- à une dame (mariée, divorcée, veuve) : ses hommages
- à une jeune fille, à une femme célibataire : son respect
- à une célibataire âgée : l'hommage de son (profond) respect » !

⁸⁹ <http://www.ehess.fr/fr/ecole/> Dernière consultation le 24 novembre 2008.

⁹⁰ <http://www.univ-catholille.fr/documents/plaquette-cef.pdf>.

Cette formation a-t-elle été ou sera-t-elle reconduite durant cette année universitaire ? Et surtout, faut-il retenir dans les établissements une université catholique, avec une approche bien particulière de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un autre exemple peut être retenu, celui de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan. Au sein de l'UMR STEF (Sciences, Technique, Education et Formation), Anne-Sophie Godfroy-Génin développe avec Cloé Pinault des études de genre :

Etudes de genre : après des projets qui portaient sur la place de femmes dans les études et la profession d'ingénieur (projet WOMENG), puis dans les métiers de la recherche (projet PROMETEA), les recherches s'orientent vers la construction des identités de genre à partir d'une étude des masculinités dans ces mêmes professions (Source : site officiel⁹¹)

En parallèle, elles interviennent sur cette thématique dans les formations d'enseignant-e-s à l'IUFM de Créteil.

Il reste donc à définir les limites retenir du champ des formations « supérieures ». Il serait intéressant d'une part d'élargir à tous les établissements reconnus comme établissements d'enseignement supérieur, ou tout aux moins tous les établissements publics. D'autre part, la réforme actuellement en cours, concernant la formation des enseignant-e-s, demandera une veille renforcée dans les prochaines années, afin que soit clarifiée la vision de l'offre intéressant notre problématique.

⁹¹ <http://www.stef.ens-cachan.fr/annur/genin.htm>

5 PREMIERES PISTES

5.1 Une meilleure communication sur l'offre, notamment au travers du référencement

Nous ne traiterons pas ici des aspects organisationnels, et notamment du schéma de communication interne autour des formations proposées, et nous contenterons d'aborder le thème de la communication externe, principalement médiée par Internet.

Les ontologies, syllabus et thesaurus contiennent des descripteurs⁹² qui ne sont pas toujours associés à des concepts. Les descripteurs utilisés par les moteurs de recherche des sites universitaires, comme nous en avons eu quelques exemples, peuvent être limités en nombre et ne pas traduire la réalité de tous les contenus. Il serait intéressant d'avoir accès aux tables de descripteurs pour mieux cerner les possibilités liées aux requêtes.

Le problème est triple :

- identifier les différents mots et les expressions correspondant au concept ou à la notion proposée. Or, nous avons vu qu'ils variaient selon les disciplines et les théories.
- vérifier le degré de proximité entre ceux-ci et l'expression « égalité femmes–hommes » ou « égalité hommes–femmes »
- construire un schéma proposant un réseau sémantique.

Nous aboutissons ainsi à un processus itératif : sélection d'un descripteur ou d'une équation pour la requête – analyse des résultats – repérage d'autres descripteurs potentiels – nouvelle requête, et ainsi de suite.

Un exemple peut être pris en droit ; la lecture d'un mémoire⁹³ portant sur le concept d'égalité des sexes fait apparaître les mots suivants :

- Partie 1 : « le concept juridique de l'égalité des sexes dans les droits fondamentaux »

Principe de non discrimination – égalité formelle – égalité devant la loi – égalité de traitement – égalité par la différenciation : l'égalité des chances par les actions positives – l'approche paritaire de l'égalité des sexes

- Partie 2 : « la différence des sexes » : disparités – instruments normatifs – rapports sociaux – démarche sexospécifique – égalité des droits – droit à l'égalité – équité

Un autre exemple, dans un autre domaine, a été cité dans ce document : il s'agit d'un plan de cours faisant apparaître les différents concepts et notions abordés. Comme nous avons traité

⁹² Sur la complexité de la question, voir par exemple *La galère du travail normatif* sur le site <http://dossierdoc.typepad.com/descripteurs/2008/06/la-galre-du-tra.html>.

Le même site propose aussi un intéressant article intitulé *Quel concept se cache derrière le terme ?* <http://dossierdoc.typepad.com/descripteurs/2008/10/quel-concept-se.html>

⁹³ Opus cité. Extrait : « L'hypothèse que nous essaierons de vérifier est que c'est l'expression juridique actuelle de l'égalité des sexes en terme de significations (valeurs substantielles) et d'instrumentalisation (concepts et outils juridiques) qui ne permet pas d'aboutir à une égalité effective dans les rapports entre les sexes, but ultime des droits fondamentaux; et que, seule une réinterprétation de l'égalité des sexes dans le domaine juridique permettrait malgré ces difficultés d'aboutir à une égalité réelle des individus à travers une approche genre sans pour autant porter atteinte au principe d'universalité. »

de cette question à plusieurs moments de notre recherche, il semble qu'il demanderait à être approfondi, et sans doute étayé par les théories sous-jacentes.

5.2 Une prise en compte de l'actualité

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'actualité législative relative à l'égalité hommes–femmes.

La loi n°2006-340 du 23 mars 2006, relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été publiée au Journal Officiel de la République Française le lendemain (page 4440)⁹⁴. Il y est fait état notamment « des mesures améliorant l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale (...)» (article 8). L'orientation est évoquée, notamment au travers de l'article 27 :

« (...) en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières de formation » ;
(...) « et veille à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ces filières de formation professionnelle »

La loi fait référence à maintes reprises à la notion d'égalité professionnelle⁹⁵, notamment dans l'article 29 qui la relie à la « formation tout au long de la vie »:

« Les personnels concourant à la formation professionnelle tout au long de la vie sont formés aux règles mentionnées aux alinéas précédents et contribuent, dans l'exercice de leur activité, à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. »

Le texte de cette loi croise donc des thématiques enseignées dans certaines universités. Mais si les instituts et écoles privés mettent en avant des formations liées à cette nouvelle loi, c'est loin d'être le cas des universités, qui, comme nous l'avons vu, abordent plutôt la question sous l'angle des concepts et des théories, ce qui rend particulièrement difficile l'entrée par une notion telle que l'égalité hommes–femmes.

5.3 L'identification des ressources et personnes – ressources, un préalable nécessaire

Les réponses reçues à l'occasion des enquêtes qui ont été menées montrent clairement l'importance du rôle des personnes – ressources et impliquent, par voie de conséquence, la nécessité de faciliter leur identification et de renforcer leur visibilité.

Quatre types de positionnement ont été identifiés au cours de cette étude, qui vont être présentées successivement⁹⁶.

5.3.1 Les titulaires de Chaires d'études

Des Chaires d'Etudes sont directement en lien avec la thématique « égalité hommes–femmes ». L'information concernant ces chaires a été apportée par Annie Junter, dans un courriel en date du 27 janvier. Elle y précise qu'elle occupe une des « trois chaires créées en 1985 », à Rennes, Paris 7 et Toulouse ».

⁹⁴ Texte de la loi en ligne sur le site Légifrance :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=51314B337C6E882ABD4C2F8CA8D8FE2C.tpdjo12v_1?cidTexte=JORFTEXT000000816849&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

⁹⁵ Même site. La version en vigueur aujourd'hui est présentée à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=51314B337C6E882ABD4C2F8CA8D8FE2C.tpdjo12v_1?cidTexte=JORFTEXT000000756495&dateTexte=20081124

⁹⁶ L'ordre adopté ne correspond à aucune antériorité ni hiérarchisation.

Les titulaires d'autres Chaires peuvent cependant jouer un rôle non négligeable dans la promotion de ces études. Cependant, pour un profane, il est très difficile d'identifier ces titulaires si leur promotion n'est pas réalisée sur Internet, par exemple.

5.3.2 Les chargé-e-s de mission « égalité »

Ces chargé-e-s de mission interviennent dans les collectivités territoriales, dans les académies ainsi que dans les établissements d'enseignement.

La chargée de mission académique de Rennes⁹⁷, Nicole Guenneugues, précise ses missions dans son rapport d'activité, dont voici un extrait :

« Elle organise et co-anime des formations du **PAF** dans le cadre des priorités *parcours et responsabilisation* du projet académique.

Des meilleures scolarités féminines aux meilleures carrières masculines, quel rôle joue l'orientation ? (2 journées 20 stagiaires).

Construire l'égalité filles garçons (2 journées, 20 stagiaires)

Colloque « violences sexistes » (1 journée 250 participants).

Elle intervient dans la **formation initiale** des conseillers d'orientation psychologues (1 journée)

Elle participe au département formations transversales de l'**IUFM de Bretagne**. Elle est intervenue dans la formation des PLC2 à Vannes dans le cadre d'une journée intitulée « éduquer, enseigner »

A l'**ESEN** elle intervient sur le thème « orientation et parcours de formation » auprès des inspecteurs du second degré en formation statutaire (1/2 journée). Elle a également bénéficié d'une journée nationale de formation à l'ESEN organisée avec ses homologues des autres académies. »

Leur rôle au sein du système de l'Education Nationale est donc essentiel.

Il en est de même des chargé-e-s de mission égalité dans les établissements d'enseignement supérieur⁹⁸. Ainsi, par exemple, l'affichage de la mission égalité de l'Université Claude Bernard Lyon 1, dont Christine Charreton est responsable, permet d'accéder aisément à une plaquette en ligne⁹⁹, où sont présentées les différents événements en lien avec la thématique, dont un « stage de formation sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le système éducatif » de deux demi-journées au début de l'année 2009 et un colloque organisé le 30 janvier :

"Sciences : des différences aux inégalités entre les femmes et les hommes " ou « Comment la science contribue à la construction des inégalités ? Comment peut-elle contribuer à leur réduction ? »

Par contre, la référence du site de la Mission de l'Université Lille 3¹⁰⁰ aboutit à une page qui n'est « pas encore écrite ». A Cergy Pontoise elle est précisée en « égalité filles-garçons, hommes-femmes »¹⁰¹.

Quant à Rouen, c'est l'expression « égalité des chances » qui est retenue¹⁰² sur le site de l'université, et « égalité des genres » sur celui de l'académie¹⁰³.

On retrouve donc, concernant ces « missions », des intitulés variés qui, comme il a été dit des formations, gênent leur visibilité et la compréhension de leurs attributions. Cependant, elles

⁹⁷ Site officiel de la mission académique : <http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/3289>

⁹⁸ Les exemples qui suivent ont été obtenus à partir d'une recherche effectuée le 8 février 2009 avec le moteur Google à partir des mots « mission égalité université », en ne s'intéressant qu'aux deux premières pages de résultats.

⁹⁹ Accessible par un lien à partir de la page d'accueil de la Mission http://www.univ-lyon1.fr/72705525/0/fiche__pagelibre/&RH=ACCUEIL

¹⁰⁰ Adresse : <http://www.univ-lille3.fr/fr/etudiant/egalite-hommes-femmes/>

¹⁰¹ Site : <http://www.u-cergy.fr/article7956.html>

¹⁰² Site : http://www.univ-rouen.fr/02622481/0/fiche_MUNI__pagelibre/

¹⁰³ <http://egalite-filles-garcons.ac-rouen.fr/spip.php?page=recherche&recherche=univers>

jouent un rôle important et peuvent intervenir directement dans le champ de la formation, comme c'est le cas à l'Université de Reims Champagne-Ardennes¹⁰⁴, dont la chargée de mission, Christelle Leclercq précise dans le courrier qu'elle nous a adressé qu'elle est responsable d'une unité d'enseignement transversale :

« Il s'agit d'une unité d'enseignement transversale s'adressant à tous les étudiant-e-s de licence de l'URCA qui ne dépend par conséquent d'aucun département particulier et dont je suis responsable en tant que chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le cours de 20 heures est intitulé « Femmes/hommes. Questions de genre. Questions de société » et est dispensé par une équipe mixte tant du point de vue des sexes que de celui des champs disciplinaires de rattachement :

Sonia Deveidex-Margueritat (femme, chargée de cours, professeure certifiée de droit)
Danièle Moreau (femme, chargée de cours, chargée de communication à l'URCA)
Tony Froissart (homme, MCF)
Michèle Severs (femme, MCF)
Annie Gerardin (femme, chargée de cours, secrétaire générale d'inspection d'académie)
Christelle Declercq (femme, MCF)

Le rôle de ces chargé-e-s de mission égalité au sein des universités est aussi considérable lors des négociations préparant les nouvelles maquettes. Ainsi, les explications apportées lors de la journée d'études PREMA 2 le 7 octobre 2009 par Véronique Lizan-Esquérretou, chargée de mission à l'Université Toulouse 2 Le Mirail, concernant les discussions en cours pour la préparation des maquettes dans le contexte de la mastérisation de la formation des enseignant-e-s, montrent à quel point leur positionnement doit être confirmé et leur dynamisme conforté.

5.3.3 Les réseaux

La démarche entreprise lors de cette étude en est la preuve, les réseaux sont à l'heure actuelle l'outil essentiel de la diffusion de l'information autour des actions promouvant l'égalité hommes-femmes. Ils ont été créés à des dates diverses, sont plus ou moins institutionnalisés, plus ou moins spécialisés.

Citons :

-L'ANEF (Association Nationale des Etudes Féministes), créée en 1989

-Les Archives du féminisme, association fondée en 2000 , avec le Centre des Archives de féminisme à la bibliothèque universitaire d'Angers, et le site MUSEA¹⁰⁵, musée virtuel sur l'histoire des femmes, du féminin et du masculin de l'Université d'Angers et de l'Université Virtuelle des Pays de la Loire,.

-Le CEDREF (Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherche pour les Études Féministes, Paris-Diderot)

-Centre d'études féminines et d'études de genre (Paris 8)

-le Centre Louise Labbé à l'université Lyon 2.

-EFiGies (Association-Réseau de travail et d'échanges entre doctorant-es en Etudes Féministes, Genre et Sexualités), créée en 2003¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Site : <http://www.univ-reims.fr/index.php?p=1966>

¹⁰⁵ Site officiel : <http://musea.univ-angers.fr/>

¹⁰⁶ Site officiel : <http://www.efigies.org/>

-L'Institut Emilie du Châtelet¹⁰⁷, créé en 2006 à l'initiative du Conseil régional d'Ile de France, organise régulièrement des séminaires et rencontres.

- Le MAGE (Marché du travail et Genre en Europe)¹⁰⁸, qui édite une revue *Travail, Genre et Société*.

- Mnémosyne (Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre), qui édite une revue en ligne *Genre & histoire*.

-le « Portail Genre », qui met en ligne un catalogue de ressources, avec le CEDREF et le Centre Louise Labé¹⁰⁹. Une recherche par le mot-clé « égalité » sur ce catalogue aboutit à une liste de 393 résultats¹¹⁰ ; l'affinement « égalité hommes–femmes » permet d'accéder à une liste de 93 ressources¹¹¹.

-le RING (Réseau Interuniversitaire et interdisciplinaire national sur le Genre), créé en 2001.

- la SIEFAR (Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime).

Les listes de diffusion permettent des échanges entre leurs abonné-e-s, comme la liste EF-L¹¹² initiée par l'équipe Simone-Sagesse de Toulouse¹¹³, qui est présentée en ces termes :

« Cette "liste", dont les messages restent archivés, assurera un relais pratique d'information sur les publications, les conférences et les cursus en études féministes, ainsi que sur les possibilités d'échanges d'étudiantes et de personnels enseignants. Elle peut également être un lieu de débat théorique et pédagogique. Etudesféministes-I devrait également visibiliser et valoriser les études féministes francophones. »

,Dans ce cas encore se pose la question des limites. Ce ne sont pas les ressources sur le genre ou les études féminines ou féministes qui manquent, mais la difficulté se porte sur la visibilité de thématiques précises, accessibles par des non initié-e-s, comme celle de l'égalité hommes–femmes.

5.3.4 Les enseignant-e-s chercheur-e-s et les équipes

Si l'ANEF a été missionnée pour effectuer ce travail, c'est entre autres parce que ses membres ont une grande connaissance des réseaux, mais aussi des individus qui se sont intéressés aux diverses questions touchant à l'égalité femmes–hommes. Les résultats obtenus par un-e consultant-e extérieur-e aux réseaux ont été, sont et seront inférieurs à ceux que des personnes ancrées dans ceux-ci.

Dans le contexte universitaire français, les équipes se connaissent et identifient les champs sur lesquels les unes ou les autres interviennent. C'est ce qui constitue une force, mais aussi peut-être une faiblesse de ce milieu, qui a parfois négligé, volontairement ou par manque de temps, d'intérêt ou de compétences spécifiques, la communication extérieure.

Les questions restent ouvertes : pourquoi, pour quoi et jusqu'à quel point communiquer sur des formations supérieures dont les flux, pour certaines, restent limités, dans un contexte où

¹⁰⁷ Site officiel : <http://www.emilieduchatelet.org/>

¹⁰⁸ Présentation sur le site officiel : <http://www.univ-paris8.fr/RING/spip.php?article1>

¹⁰⁹ Catalogue collectif Genre. Site : <http://w3.genre.univ-tlse2.fr/>

¹¹⁰ En date du 8 février 2009.

¹¹¹ Les fiches en sont accessibles à l'adresse http://w3.genre.univ-tlse2.fr/index.php?lvl=more_results

¹¹² Site de la liste de diffusion : <http://listes.univ-tlse2.fr/wws/info/etudesfeministes-I>

¹¹³ Site de l'équipe : http://w3.simone.univ-tlse2.fr/spip/rubrique.php3?id_rubrique=3

les spécialistes se connaissent et se reconnaissent, et sont donc à même d'informer leurs étudiant-e-s ? Et, s'il est décidé de communiquer, quels sont les acteurs/trices de cette communication et comment travaillent-ils/elles ensemble ? Enfin, s'agissant de formations universitaires, comment traduire les concepts, parfois en débat, en termes vulgarisés et intégrés à des ontologies partagées ?

6 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Suite à la requête émise auprès de l'ANEF, les trois enquêtes qui ont été effectuées en 2008 et présentées dans ce document révèlent en premier lieu des difficultés liées à la communication autour des formations, qu'il s'agisse de la communication au travers des informations données sur les sites des universités ou de celle qui est médiée par les services en charge de l'information et de l'orientation ou de la formation continue. Il arrive même que des formations dispensées dans leur propre établissement ne soient pas connues de ces services (Université Pierre et Marie Curie). Le référencement pose question, et la recherche par moteur interposé n'aboutit pas facilement aux résultats escomptés.

Néanmoins, des pôles se distinguent soit par leur implication, soit par leur réputation, soit par leur degré d'information. Le DIU de Paris 3 et Paris 6 a une bonne visibilité, et est cité par d'autres universités. Bordeaux 2, Toulouse 2 et Paris 7 sont nommés par les autres, sans que les formations offertes ne soient vraiment précisées. Cergy-Pontoise, Clermont 1 et Nantes ont apporté d'intéressantes informations. Mais cela semble davantage le fait de personnes.

Peu de politiques globales de communication, dans une université, autour du genre ou de l'égalité entre hommes et femmes ont pu être identifiées clairement. Si l'on excepte les centres et équipes spécialisés, les personnes-ressources reconnues ou non, et les instances concernées par ces formations, seuls quelques services en charge de la formation continue se positionnent ouvertement et mènent une stratégie offensive (Université Pierre et Marie Curie, Université de Technologie de Besançon-Montbéliard).

Enfin, si nous comparons les résultats des deux premières enquêtes, nous remarquons que les recouvrements sont faibles et le nombre total apparaît peu important. Or nous savons qu'il existe d'autres formations, que des enseignant-e-s et des laboratoires travaillent sur cette thématique, sans que les informations aient pu être recueillies par les trois enquêtes menées.

Un des points saillants de notre recherche concerne le système de référencement des formations, et la communication menée autour de celles-ci, qui, en ce qui concerne le genre et l'égalité, montre de sérieuses lacunes. Il faudrait notamment vérifier que toutes les bases de données intègrent ces mots-clés ou descripteurs. Etudier la constitution et le renseignement de ces bases permettrait de valider ou d'infirmer cette hypothèse.

Ce recensement, après celui de 2003, est une première étape. Mais de nombreuses lacunes apparaissent à partir des connaissances que l'ANEF peut avoir. Elles devront être comblées par consultation directe des enseignant-e-s chercheur-e-s concerné-e-s. A titre d'exemple, on sait que l'Université de Toulouse le Mirail offre beaucoup plus d'enseignements que ceux qui apparaissent. Des enseignements dont on connaît l'existence ne sont pas recensés (à Clermont-Ferrand, à Brest, à Paris-Dauphine, à Paris 8, ou encore à l'IUFM de Lyon...)

Des compléments ont été faits à partir des enseignements sur le site de l'ANEF. Mais on sait que celui-ci est loin d'être complet. Il n'a été jusqu'à maintenant renseigné que volontairement. Il est impératif, pour la révision en cours du site, d'effectuer une démarche d'enquête plus systématique. C'est d'ailleurs ce qui sera fait en liaison avec le portail Genre.

Il faut également mettre en place une véritable veille informative, avec une base de données dynamique, renseignée régulièrement par des acteurs/trices identifié-e-s, à partir de mots-clés clairement définis, et qui permette une lecture aisée et claire des différentes possibilités de formation en fonction de paramètres tels que ceux qui apparaissent déjà (discipline, niveau,

lieu) mais aussi durée (par exemple, compatible ou non avec le D.I.F.) et relation avec le réinvestissement professionnel potentiel.

L'étude menée en 2008-2009 demande à être prolongée avec une orientation double. Poursuivre une politique de recensement des formations, et surtout des formations prévues, semble un objectif incontournable dans l'évolution forte du contexte, notamment la nouvelle vague de plans quadriennaux et la mastérisation de la formation des enseignant-e-s. L'anticipation préviendra les risques forts de publication d'informations obsolètes.

Mettre en œuvre une veille informative instrumentée est pour ce faire nécessaire. Elle ne peut se faire qu'avec la participation des acteurs/trices concerné-e-s.

SIGLES ET ACRONYMES

A.N.E.F. : Association Nationale des Etudes Féministes
C.A.C.I.O.P.E. : Centre d'Accompagnement, de Conseil, d'Information et d'Orientation sur les Parcours personnalisés des Etudiants (Nanterre)
C.E.D.R.E.F. : Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherche pour les Etudes Féministes
C.I.O : Centre d'Information et d'Orientation
C.N.R.S. : Centre National de la Recherche Scientifique
D.I.F.O.R. : Direction de la Formation
D.I.U. : Diplôme Inter-Universitaire
D.U. : Diplôme Universitaire
E.H.E.S.S. : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
E.S.E.N. : Ecole Supérieure de l'Education Nationale
G.I.P. : Groupement d'Intérêt Public
I.U.F.M. : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
P.A.F. : Plan Académique de Formation
S.A.I.O. : Service Académique d'Information et d'Orientation
S.C.F.C. : Service Commun de la Formation Continue
SCFCU : Service Commun de la Formation Continue Universitaire
SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
SFC : Service de la Formation Continue
SIOE : Service Information Orientation Emploi
SIOU : Service d'Information et d'Orientation Universitaire
SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation
UBO : Université de Bretagne Ouest
UFR : Unité de Formation et de Recherche
ULP : Université Louis Pasteur (Strasbourg)
UMB : Université Marc Bloch (Strasbourg)
UPMC : Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)
UPVD : Université de Perpignan Via Domitia
UVSQ : Université de Saint Quentin en Yvelines